

UNIVERSITE PARIS NANTERRE

UFR L.C.E.

Master Etudes internationales et européennes,
parcours « **Affaires russes et post-soviétiques** »

Mémoire de recherche

**«LE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION
ENTRE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE ET L'UNION
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE
CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE
ORGANISÉE »**

Auteur du mémoire:
KHABIBULIN Pavel

Directeur de mémoire:
RAVIOT Jean-Robert

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

INTRODUCTION	2
Chapitre 1. La criminalité transnationale comme une menace majeure pour la communauté internationale	7
I. L'expansion de la criminalité transnationale organisée comme une conséquence du processus de mondialisation	7
II. Mise en place d'une réglementation juridique internationale contre la criminalité transnationale organisée	11
III. Cadre institutionnel de lutte contre la criminalité transnationale organisée	21
Chapitre 2. La Russie et l'UE, les cibles idéales de la criminalité transnationale organisée	22
I. Contexte de l'évolution du phénomène de la criminalité transnationale organisée dans l'espace post-soviétique et de la montée en puissance de son influence à l'échelle européenne	22
II. La criminalité transnationale organisée comme menace majeure pour l'Union européenne	29
Chapitre 3. Mesures et instruments de développement de l'interaction entre la Russie et l'UE dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale organisée	39
I. Capacité actuelle de la Fédération de Russie et l'UE pour lutter contre la criminalité transnationale organisée	39
II. Reprise du dialogue et développement de « la coopération en réseau » entre la Russie et l'UE dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée	46
CONCLUSION	51
Bibliographie	53
Annexe	61

INTRODUCTION

La situation géopolitique de plus en plus tendue dans le monde, et en particulier en Europe, met en évidence de nombreux problèmes internationaux importants qui touchent directement la sécurité des citoyens de différents pays. L'un de ces problèmes les plus dangereux est le renforcement et l'expansion de la criminalité transnationale organisée (CTO). Selon le rapport de l'organisation non gouvernementale Global Financial Integrity, le volume des revenus criminels de la CTO en 2014 était entre 1,6 trillions.de dollars et 2,2 trillions.de dollars¹.

À l'ère de la mondialisation, la contrebande d'armes et de drogues, la cybercriminalité et la traite des êtres humains représentent de plus en plus une menace pour des pays en particulier voire des régions entières. La région européenne, affaiblie par les conflits actifs et gelés et des problèmes institutionnels, est de plus en plus vulnérable aux crimes transfrontaliers.

La fin du XXe siècle a été le point de départ de l'expansion à grande échelle de la criminalité organisée dans la région européenne. La désintégration de l'URSS et la crise des Balkans ont joué un rôle clé dans l'augmentation du niveau d'instabilité et de nouvelles menaces à la sécurité non seulement pour l'Europe, mais aussi pour les régions voisines. Les conflits territoriaux surgis et les frontières inébranlables des nouveaux États européens indépendants ont jeté les bases de l'émergence de nouveaux schémas et itinéraires d'activités criminelles.

En outre, la convergence des économies développées et économies en développement de la région européenne, qui s'efforce de réduire les obstacles transfrontaliers au commerce, joue également un rôle dans l'expansion de la criminalité transnationale organisée. En effet, les criminels utilisent l'ouverture des frontières et les faiblesses des politiques de libre-échange entre les pays européens.

La lutte contre la criminalité transnationale organisée est l'une des tâches les plus urgentes auxquelles doivent faire face les acteurs du système de sécurité européen, cependant elle reste en suspens. Sa pertinence est soulignée par le fait que, en plus de porter directement atteinte aux citoyens de pays européens, la CTO est un phénomène lié aux activités terroristes et du déclenchement des conflits armés dans la région

¹ Transnational Crime and the Developing World. Global Financial Integrity, 2017. pp.11

européenne. C'est-à-dire que la CTO est au cœur de toutes les menaces les plus « médiatisées » dans la région européenne, tout en restant dans l'ombre.

La Fédération de Russie et l'Union européenne apparaissent comme les principaux acteurs du système de sécurité européen. Elles sont activement impliquées dans la lutte contre le terrorisme et le règlement des conflits actifs et gelés en Europe, en coopérant dans ces domaines au sein des institutions internationales.

Dans le même temps, le problème de la nécessité de développer la coopération dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée n'est pas suffisamment pris en compte par les deux principaux acteurs du système de sécurité européen. Pourtant, la Fédération de Russie et les États membres de l'Union européenne subissent des dommages comparables aux activités des groupes criminels transnationaux qui mènent leurs activités criminelles en utilisant leurs territoires et leurs ressources.

Dans le cadre de la situation politique difficile qui règne en Europe et des tensions entre la Russie et l'UE, la lutte contre la menace commune que représente la CTO peut potentiellement devenir l'un des nouveaux « points de contact » entre les plus grands acteurs du système de sécurité européen.

L'objectif de ce mémoire de recherche est d'élaborer des propositions visant à promouvoir la coopération entre la Fédération de Russie et l'Union européenne dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Pour atteindre cet objectif, les tâches suivantes doivent être atteintes dans le cadre du mémoire de recherche :

- Mettre en évidence les fondements théoriques de la lutte contre la criminalité transnationale organisée en tant qu'une de menaces majeures pour la sécurité internationale ;
- Analyser les menaces actuelles qui visent la Fédération de Russie et l'Union européenne du fait de l'activité de la criminalité transnationale organisée ;
- Examiner les approches et les outils possibles du développement de coopération entre la Fédération de Russie et l'Union européenne pour faire face aux menaces que représente la criminalité transnationale organisée.

Au cours du travail sur la thèse de maîtrise, les méthodes suivantes ont été utilisées :

- Analyse théorique ;
- Analyse systémique ;
- Analyse documentaire ;
- Analyse statistique ;
- Étude des publications scientifiques et périodiques sur la thèse de maîtrise ;
- Étude du cadre juridique.

L'une des principales approches théoriques qui sont la base de l'étude de ce mémoire est l'analyse de la théorie de la mondialisation, qui est directement liée à la problématique de l'expansion de CTO dans une échelle mondiale et européenne. En outre, ce mémoire a analysé les approches théoriques d'auteurs européens et d'auteurs de l'espace post-soviétique, ainsi que des organisations internationales spécialisées dans l'étude des questions de la lutte contre CTO.

L'importance théorique et pratique de ce mémoire de recherche réside dans le fait que, face à la menace croissante de l'expansion de CTO dans la région européenne, il est nécessaire d'examiner les propositions possibles pour le développement de la coopération entre la Russie et l'UE dans le cadre de la lutte contre la CTO comme les deux plus grandes parties du système de sécurité européenne.

Sachant que ce mémoire se spécialise aussi sur l'espace post-soviétique, il faut introduire un système de translittération qui servira dans ce mémoire pour déchiffrer les noms russes mentionnés. Selon la norme ISO 9 : 1995, le système de translittération de cyrillique est le suivant :

Caractère cyrillique	Translittération
А	A
Б	B
В	V
Г	G
Д	D
Е	E

Ё	Ë
Ж	Ž
З	Z
И	I
Й	J
К	K
Л	L
М	M
Н	N
О	O
П	P
Р	R
С	S
Т	T
У	U
Ф	F
Х	H
Ц	C
Ч	Č
Ш	Š
Щ	Ŝ
Ъ	"
Ы	Y
Ь	'
Э	È
Ю	Û
Я	Â

Structurellement, le travail consiste en une introduction, trois chapitres, une conclusion, une bibliographie et des annexes. Le premier chapitre du mémoire de

recherche porte sur les fondements théoriques et méthodologiques de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, qui ont été établis à ce jour.

Le deuxième chapitre analyse les menaces actuelles pour la Fédération de Russie et l'Union européenne qui découlent de l'activité de la criminalité transnationale organisée.

Le troisième chapitre, sur la base d'une analyse des fondements théoriques et des menaces identifiées, définit les modalités et les outils possibles pour promouvoir la coopération entre la Fédération de Russie et l'Union européenne dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

Chapitre 1. La criminalité transnationale comme une menace majeure pour la communauté internationale

I. L'expansion de la criminalité transnationale organisée comme une conséquence du processus de mondialisation

Comme nous le savons, de nombreux points négatifs accompagnent les aspects positifs de la mondialisation, dont l'expansion de la criminalité transnationale organisée, qui bénéficie de plus en plus de la vulnérabilité des frontières ouvertes et de l'intégration économique entre les pays.

Afin d'examiner plus en détail la tendance de l'expansion de CTO, il est nécessaire de donner une définition de ce terme. Parmi les experts et les diverses institutions internationales qui mènent des activités de lutte contre la CTO, beaucoup de formulations pour la définition de la CTO existent. La plus fondamentale d'entre elles, selon un certain nombre de spécialistes, est la définition adoptée lors du colloque international sur la criminalité organisée tenu à Saint-Cloud en 1988. Selon cette définition, la criminalité transnationale organisée est « toute participation ou organisation d'un groupe de personnes qui pratiquent continuellement des activités criminelles et dont l'objectif principal est de faire des profits partout, indépendamment des frontières nationales »².

En outre, certains experts notent la double nature de CTO : socio-politique et juridique³. La première nature est la source de développement de la CTO, c'est-à-dire la situation sociopolitique qui crée des conflits dans la société conduisant à l'apparition d'éléments criminels. En ce qui concerne le rôle de la mondialisation, il convient de noter que c'est elle qui joue actuellement le rôle le plus important dans la nature sociopolitique de la CTO, car elle modifie considérablement les modalités de l'interaction économique entre les groupes sociaux dans la société.

Par nature juridique, nous considérons que la lutte contre la CTO est menée principalement par des moyens juridiques, c'est-à-dire par l'élaboration d'une réglementation et d'interdictions juridiques.

² ŠEBLYKINA I.V., ZVÂGINCEV V.V. Transnacionalnaâ organizovannaâ prestupnost' kak ugroza bezopasnosti gosudarstv – učastnikov Sodružestva Nezavisimyh Gosudarstv: nekotorye problemy teorii i praktiki [Criminalité transnationale organisée en tant que menace à la sécurité des États membres de la communauté d'États Indépendants: certains problèmes de théorie et de pratique]. Prostranstvo i Vremâ, 2014, № 4(18).

³ VALEEV D.M. Transnacionalnaâ organizovannaâ prestupnost' : ponâtie i ee sušnost'. [Criminalité transnationale organisée : la notion et son essence]. Probely v rossijskom zakonodatel'stve, 2011, №1.

Afin de découvrir la définition de CTO le plus précisément, il est également nécessaire de désigner ses attributs les plus importants. Le chercheur russe sur la criminalité organisée ŠALAGIN A. caractérise les attributs suivants de la CTO⁴:

- Participation de membres de groupes criminels transnationaux à des activités criminelles à grande échelle (à l'échelle mondiale) ;
- Présence d'un objectif principal d'obtenir des super-revenus (superprofits) par des moyens criminels ;
- Ignorance des frontières nationales, la législation internationale et la législation nationale ;
- Utilisation des technologies modernes de l'information et de l'informatique, de la science et de la technologie dans les crimes ;
- Internationalisation de la criminalité, lutte pour de nouveaux domaines d'influence criminelle ;
- Adaptation rapide à la confrontation par les forces de l'ordre, un retrait facile du contrôle social.

Après avoir analysé ces attributs ci-dessus, nous pouvons conclure que la CTO se distingue par sa mobilité, son progrès technologique et son adaptabilité à l'évolution des conditions. Toutes ces qualités ne pourraient être mises en œuvre sans les processus qui se déroulent dans le cadre de la mondialisation. La CTO suit les économies du monde, qui deviennent également plus mobiles, adaptables et technologiquement développées.

Dans l'expansion de la CTO, il y a un lien avec les principaux moteurs de la mondialisation, qui, selon la classification de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), sont ⁵:

- La libéralisation des flux financiers et déréglementation des économies nationales ;
- L'Ouverture des marchés économiques des pays participant à la mondialisation au commerce et à l'investissement ;
- Le renforcement de l'impact des technologies numériques sur les processus économiques grâce à leur développement et à leur intégration active.

⁴ ŠALAGIN A.E. 'Transnacional'naja prestupnost' : ponatie, priznaki, mery protivodejstviâ [Criminalité transnationale : le concept, les signes, les contre-mesures]. VĚPS, 2016, №3.

⁵ Measuring Globalization. OECD Handbook on Economic Globalization Indicators. OECD Publishing. Paris, 2005. pp. 16.

Dans ce contexte, la CTO, considérée par certains experts comme une activité économique, est étroitement liée et conditionnée par les processus de mondialisation.⁶

L'ancien directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Antonio Maria Costa, présentant le rapport intitulé « The globalization of crime : a transnational organized crime threat assessment » en 2010, a déclaré que la CTO devenait mondiale et devenait une nouvelle force économique et militaire mondiale.⁷ À la suite des possibilités offertes par la mondialisation aux économies, la criminalité a également commencé à rechercher de nouveaux marchés pour diffuser ses « biens et services ».

En 2010, Antonio Maria Costa a également mis en évidence dans le rapport de l'ONUDC les principaux domaines d'activités criminelles qui ont bénéficié davantage de l'intégration économique et de la mondialisation⁸ :

- Traite des êtres humains ;
- Contrabande des migrants ;
- Trafic de cocaïne et d'héroïne ;
- Contrebande d'armes ;
- Contrebande de ressources naturelles ;
- Commerce de faux biens ;
- Piraterie maritime ;
- Cybercriminalité ;

L'un des effets et risques les plus négatifs de la mondialisation est l'inégalité du développement économique et social des pays du monde, qui est également considérée comme un problème Nord-Sud.⁹ Les pays à forte croissance économique, alimentés par l'ouverture des économies, s'éloignent de plus en plus des économies émergentes. Souvent, ces États sont « à l'arrière-plan » de la mondialisation et jouent un rôle de ressources pour les économies développées.

⁶ GRINENKO Igor. Vliânie processov globalizacii na razvitie organizovanoj prestupnosti. [Impact de la mondialisation sur le développement de la criminalité organisée.]. Nacional'naâ akademiâ Služby bezopasnosti Ukrainy, 2013. Legea și Viața Numărul 11/2(263), 2013.

⁷ Press release of the United Nations Office on Drugs and Crime. "Organized Crime Has Globalized and Turned into a Security Threat", le 3 juin 2010.

⁸ United Nations Office on Drugs and Crime, 2010. The Globalization of Crime. A Transnational Organized Crime Threat Assessment.

⁹ Global Risks 2013. Eighth edition. An Initiative of the Risk Response Network. World Economic Forum, 2013, Geneva. 80 p.

Cette situation amène les citoyens des États exclus du développement économique par la mondialisation à chercher par eux-mêmes des moyens d'accumuler des capitaux, qui sont souvent criminels. D'autre part, il arrive souvent que les gouvernements de ces États utilisent également cette situation pour l'enrichissement illicite, notamment en établissant des liens de corruption avec la criminalité organisée. La situation prend la forme d'un cercle vicieux, dont les victimes sont des citoyens ordinaires respectueux de la loi de ces pays, qui n'ont pas accès aux ascenseurs sociaux et se tournent de plus en plus vers des activités criminelles pour subvenir à leurs besoins.

La criminalité organisée a cessé d'être le seul phénomène interne d'un État donné. Les efforts de l'Etat individuel pour lutter contre la criminalité organisée ne suffisent plus, car les criminels sont devenus plus mobiles et plus adaptés.

Dans cette situation, il est nécessaire de que les Etats mettent tout ce qui est entre leur pouvoir afin de coopérer pour lutter de manière coordonnée contre le vaste réseau de sociétés criminelles. En effet, elles utilisent les territoires de nombreux États pour commettre des crimes internationaux afin d'en tirer profit.

En outre, sans la reconnaissance internationale par les États, en particulier les plus développés, des inégalités de développement économique et social dans le monde, il sera pratiquement impossible de lutter efficacement contre les activités de CTO. Les pays développés doivent être les premiers à s'intéresser à ce problème, car leurs économies représentent le marché le plus attrayant pour les criminels en raison de la forte capacité de paiement de la population de ces pays.

Cette tendance a également été reflétée dans le rapport intitulé « The globalization of crime : a transnational organized crime threat assessment » (voir Annexe I). Bien que le rapport ait été publié en 2010, les tendances qui y sont décrites continuent d'être valables à ce jour. Cela montre que les États n'ont pas fait suffisamment d'efforts pour développer la coopération dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

II. Mise en place d'une réglementation juridique internationale contre la criminalité transnationale organisée

Les États ont progressivement élaboré le cadre juridique de la lutte contre la CTO. Les premières tentatives de lutte contre les activités particulières de la CTO (comme nous le comprenons maintenant juridiquement) ont commencé au XIXe siècle. La question de l'interdiction de la traite des esclaves a été abordée pour la première fois dans le cadre de la Convention paneuropéenne de Vienne de 1815, bien qu'elle n'ait jamais été considérée comme un crime par la Convention.¹⁰

Dès le début du XXe siècle, il est devenu évident pour les États qu'il était nécessaire de conclure des accords interétatiques portant sur des activités criminelles qui, à l'époque, avaient commencé à devenir internationales. Si des accords antérieurs avaient été conclus dans un domaine particulier d'activités criminelles, c'est en 1927 que s'est tenue pour la première fois la conférence internationale d'ensemble sur l'unification du droit pénal à Varsovie. Les actes de piraterie, de trafic de stupéfiants, de vente de matériel pornographique, de traite des esclaves et de contrefaçon de monnaie ont été officiellement érigés en crimes de caractère international.¹¹

Il est tout à fait logique qu'après la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945, c'est elle qui est devenue la clef de voûte de la formation d'une approche juridique vers la lutte contre la CTO. Depuis 1955, l'ONU organise un Congrès sur la prévention du crime et le traitement des délinquants qui se tient tous les 5 ans. Le tournant dans la fixation des fondements de la réglementation juridique de la lutte contre la CTO se situe dans les années 1990. Depuis 1990, l'ONU a adopté toute une série de documents et a mis en place plusieurs structures organisationnelles pour travailler sur la question juridique de la lutte contre les principaux.

Ainsi, en 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies approuve un certain nombre de modèles de traités de droit pénal et d'extradition. Et dès 1991, le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a été adopté et, par la

¹⁰ BEKÂŠEV K.A., ANUFRIEVA L.P. *Meždunarodnoe publičnoe pravo*. [Droit international public]. TK Velbi, 2005, 784 p.

¹¹ EFIMOVA A.I. *Razvitie meždunarodnogo sotrudničestva po protivodejstviu organizovannoj prestupnosti: cennostnyj vybor mirovogo soobščestva* [Développement de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité organisée: choix précieux de la communauté internationale]. *Vestnik MGIMO*, 2010, №3, pp. 174.

suite, une Commission des Nations Unies chargée de la mise en œuvre du Programme a été créée.¹²

La Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (ci – après dénommée « la Commission ») a beaucoup contribué à la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire pour la lutte contre le crime organisé. Ce cadre a été établi lors de la conférence ministérielle de Naples sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée, qui s'est déroulée par hasard dans la "capitale de la mafia napolitaine" en 1994. La conférence a adopté à l'unanimité le plan d'action mondial contre la criminalité transnationale organisée et la déclaration politique de Naples, dans laquelle, pour la première fois au niveau politique international, les États membres de L'ONU se sont engagés à protéger les pays contre la criminalité organisée sous toutes ses formes par des mesures opérationnelles et législatives les plus efficaces.¹³

Par la suite, les travaux de la Commission ont été renforcés par la création du groupe de travail sur l'application de la déclaration de Naples. Le groupe de travail a été en mesure d'identifier et de consolider les principaux éléments qui caractérisent la criminalité organisée - l'existence d'une organisation et d'une hiérarchie, la violence et l'intimidation, le désir de gagner du profit, la division du travail au sein du groupe, le caractère permanent, l'impact sur la société, influence sur les médias et les structures politiques.¹⁴

La quantité de travail importante réalisée par l'ONU et les États membres au cours du XXe siècle a permis de préparer la base pour la formation d'une approche complète de la lutte contre la CTO. Cette approche a été élaborée dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en 2000 (ci - après dénommée « la Convention ») et de ses trois Protocoles. Cette Convention est à ce jour un instrument fondamental sur lequel les États membres de l'ONU et les

¹² EFIMOVA A.I. Razvitie meždunarodnogo sotrudničestva po protivodejstviû organizovanoj prestupnosti: cennostnyj vybor mirovogo soobščestva [Développement de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité organisée: choix précieux de la communauté internationale]. Vestnik MGIMO, 2010, №3, pp. 174.

¹³ BELOCERKOVSKIY S.D. Sistema pravovogo regulirovaniâ bor'by s organizovanoj prestupnost'û i naučnye osnovy ee optimizacii. [Système de réglementation juridique de la lutte contre la criminalité organisée et fondements scientifiques de son optimization], Moscou, Rossijskaâ kriminologičeskaya asociaciâ, 2001, pp. 64.

¹⁴ VLASSIS Dimitri. The UN Convention against Transnational Organized Crime // Transnational Organized crime and International Security: Business as Usual? / Mats Berdal and Monica Serrano, editors. — Lynne Rienner Publishers, 2002.— pp. 87–88.

institutions non étatiques s'appuient pour lutter contre les activités de CTO. L'unicité de ce document réside dans ses caractéristiques suivantes¹⁵ :

- Caractère global de la Convention, qui consiste à participer à sa création par plus de 120 délégations des pays membres de l'ONU ;
- Première réglementation établie par la Convention sur un large éventail de questions juridiques dans le domaine de la lutte contre la CTO, par opposition aux conventions antérieures ayant un caractère particulier (par exemple la Convention Douanière, la Convention Consulaire, la Convention sur les Brevets) ;
- Installer les moyens de prévention des activités de la CTO, par exemple, de détecter toutes formes de blanchiment d'argent ;
- Régulation du mécanisme spécial de la coopération des forces de l'ordre dans le monde dans la lutte contre la CTO ;
- Convention qui s'applique aux crimes de caractère transnational passibles d'une peine d'au moins 4 ans d'emprisonnement (blanchiment d'argent, entrave à l'exercice de la justice, constitution d'un groupe criminel, etc.) ;
- Convention avec création d'une base pour développer davantage les nouvelles connaissances scientifiques dans le domaine de la lutte contre la CTO et les échanger davantage entre les États ;
- Mécanisme d'entraide judiciaire par les pays participants détaillé ;
- L'établissement du principe de l'adéquation de l'information, qui implique la participation active des médias à la diffusion d'informations sur l'existence, les activités et le danger public de CTO.

En ce qui concerne le flou de la définition de la criminalité transnationale organisée, qui a été formulée pour la première fois au colloque international sur la criminalité organisée tenu à Saint-Cloud en 1988, il convient de noter que c'est grâce à la Convention de l'ONU de 2000 que la communauté d'experts a pu se rapprocher de la définition plus précise de la criminalité transnationale organisée.¹⁶

¹⁵ VALEEV D.M. *Meždunarodno-pravovye osnovi sotrudničestva po bor'be s organizovannoj prestupnost'û* [Cadre juridique international de la coopération contre la criminalité transnationale organisée], 2016, pp. 88.

¹⁶ RODIONOVA T.A. *Problemy transnacional'noj organizovannoj prestupnosti v doktrine ugovolnogo prava Rossii* [Problèmes de la criminalité transnationale organisée dans la doctrine du droit pénal russe]. *Vestnik ČelGU*, 2013, №11 (302), pp. 100.

Cette compréhension a été élaborée sur la base du contenu de la partie II de l'article numéro 3 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, selon laquelle la caractéristique interétatique de la CTO est définie par les conditions suivantes :

- Lorsque le crime est commis dans plus d'un Etat ;
- Lorsqu'il est commis dans un Etat, mais une partie importante de sa préparation, de sa planification, de sa direction ou de son contrôle se produit dans un autre Etat ;
- Lorsqu'il est commis dans un État, mais avec la participation d'un groupe criminel organisé qui mène des activités criminelles dans plus d'un Etat ; ou encore
- Lorsqu'il est commis dans un État, mais ses conséquences importantes se produisent dans un autre État.

La Convention a également fondé la base de coopération interétatique dans le domaine de la lutte contre la CTO, dans le cadre de laquelle les formes de coopération ci-après peuvent se manifester :

- Entraide judiciaire en matière d'échange d'informations ;
- Assistance dans les enquêtes, la recherche de criminels, les procès ;
- Confiscation de biens ;
- Et d'autres.

En outre, la coopération dans le cadre de la lutte contre la CTO peut être entre les Etats au niveau régional et au niveau bilatéral. Étant donné que la coopération entre la Fédération de Russie et l'Union européenne dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée fait l'objet de ce mémoire, il est nécessaire d'identifier les principaux instruments juridiques de lutte contre la CTO dans la région européenne.

Dans le cadre de la réglementation juridique européenne de la lutte contre la CTO, il convient de mentionner les efforts du Conseil de l'Europe, dont la Fédération de Russie est également membre depuis 1996. Depuis 1990, le Conseil de l'Europe a adopté neuf conventions relatives à la lutte contre la CTO. Parmi eux, les experts trouvent les conventions suivantes comme les plus importantes¹⁷ :

¹⁷ EFIMOVA A.I. Razvitie mezhdunarodnogo sotrudničestva po protivodejstviu organizovannoj prestupnosti: cennostnyj vybor mirovogo soobščestva [Développement de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité organisée: choix précieux de la communauté internationale]. Vestnik MGIMO, 2010, №3, pp. 174.

- Convention du Conseil de l'Europe sur le blanchiment, le dépistage, la saisie et la confiscation du produit du crime (1990) ;
- Convention européenne sur l'indemnisation des victimes de crimes (1998).

En outre, la Convention du Conseil de l'Europe sur la responsabilité pénale en matière de corruption du 16 janvier 1999 a grandement contribué à la lutte contre la corruption, qui fait partie intégrante de la CTO.

III. Cadre institutionnel de lutte contre la criminalité transnationale organisée

Comme indiqué ci-dessus, l'ONU a joué un rôle essentiel dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée depuis sa création. Il est évident que les conventions et accords internationaux de lutte contre la CTO des Nations Unies avaient besoin d'organes institutionnels internes spécialisés dans la recherche sur la lutte contre CTO.

Le premier de ces organes a été la Commission des stupéfiants de l'ONU, créée en 1946 en tant que Commission du Conseil Économique et Social de l'ONU, qui fait partie intégrante de la structure organisationnelle de l'organisation des Nations Unies. La Commission a pour mission d'élaborer des politiques de contrôle de la circulation des drogues. Dans des conditions de croissance de la production d'opium à 65% en 2017 par rapport à 2016¹⁸ et des bénéfices à 426 milliards de dollars¹⁹, la Commission des stupéfiants de l'ONU est confrontée à une situation extrêmement difficile.

Les dates de la création des organes de l'ONU spécialisés sur la lutte contre CTO tombent dans les années 90 du XXe siècle, ce qui confirme une fois de plus le statut de cette époque comme « l'aube » de la criminalité transnationale dans le monde entier.

L'un de ces organes est la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de l'ONU, créée en 1992 auprès du Conseil Économique et Social de l'ONU. Cette Commission de l'ONU est chargée d'élaborer des politiques en matière de prévention du crime et de justice pénale. L'objectif principal de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale des Nations Unies est de mettre en œuvre le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (ci-après dénommé « le Programme »), dont les objectifs sont les suivants²⁰:

- Prévention de la criminalité à l'intérieur des États et de la criminalité transnationale ;
- Lutte contre la criminalité aux niveaux national et international ;

¹⁸ World Drug Report 2018: EXECUTIVE SUMMARY - CONCLUSIONS AND POLICY IMPLICATIONS. United Nations Office on Drugs and Crime, 2018. pp. 8

¹⁹ Transnational Crime and the Developing World. Global Financial Integrity, 2017. pp.11.

²⁰ Résolution №46/152 de l'Assemblée générale de l'ONU au cours de sa 46e session du 18 décembre 1991.

- Renforcement de la coopération régionale et internationale dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale et lutte contre la criminalité transnationale ;
- Conjuguer les efforts déployés par les États membres pour prévenir et combattre la criminalité transnationale ;
- Élaboration d'administration de la justice plus efficace, dans le respect des droits de l'Homme de toutes les personnes touchées par la criminalité et de toutes les personnes impliquées dans le système de justice pénale ;
- Promouvoir le respect des normes les plus élevées en matière d'équité, d'humanité, de justice et de comportement professionnel.

En même temps, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de l'ONU est responsable de la mise en œuvre du Programme, en exerçant les fonctions suivantes²¹ :

- Élaboration de principes basiques des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale ;
- Élaboration, suivi et examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme sur la base d'un système de planification à moyen terme conforme aux principes de priorité ;
- Assistance et coordination des activités des instituts des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants ;
- Mobilisation de l'appui des États membres au programme ;
- Préparatifs des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et examen des propositions présentées par les congrès sur les thèmes éventuels du programme de travail.

La Commission établit également un Fond pour la prévention du crime et la justice pénale, qui fournit des ressources aux pays membres de l'ONU pour fournir un appui technique dans le domaine de la lutte contre la CTO.

Si les Commissions susmentionnées de l'ONU sont chargées d'élaborer des politiques de lutte contre la CTO, un autre organe de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est chargé de l'exécution directe des programmes de l'ONU et du développement de la coopération internationale dans le domaine de la lutte

²¹Résolution №46/152 de l'Assemblée générale de l'ONU au cours de sa 46e session du 18 décembre 1991.

contre CTO. L'ONU DC a été créé en 1997 à la suite de la fusion du Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues et de Centre pour la prévention internationale du crime.

Les activités de l'ONU DC sont menées dans les domaines suivants²² :

- Travaux de recherche et d'analyse visant à améliorer les connaissances et la compréhension des problèmes liés à la drogue et à la criminalité et à étoffer davantage la base de données factuelles pour la prise de décisions politiques et opérationnelles ;
- Activités normatives visant à aider les États à ratifier et à appliquer les instruments internationaux, à élaborer une législation nationale sur la drogue, la criminalité et le terrorisme et à fournir des services de secrétariat et de base aux organes conventionnels et aux organes directeurs ;
- Exécution sur le terrain de projets de coopération technique visant à renforcer la capacité des États membres de lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme.

Il convient de noter que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de l'ONU et la Commission des stupéfiants de l'ONU contrôlent les activités de l'ONU DC, formant un système unifié d'organes des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre CTO.

En outre, il existe au sein de l'ONU un organe de recherche - l'institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI). Fondé en 1968, l'UNICRI a facilité et appuyé la recherche avec les pays intéressés en vue de créer une base de connaissances et d'informations fiables sur la criminalité organisée et, en particulier, sur la lutte contre la traite des êtres humains, la corruption et le terrorisme.

Interpol a un rôle aussi important à jouer dans la lutte contre CTO que les organes de l'ONU. Cette organisation est la tête de coordination des États membres dans le cadre des activités opérationnelles de lutte contre la CTO, réunissant 193 pays du monde. Les principales activités d'Interpol sont les suivantes²³ :

²² United Nations Office on Drugs and Crime Brochure, 2007.

²³ ŠLÁNCEV D.A. Meždunarodnoe pravo : kurs lekcij. [Droit international : cours magistraux]. Ūsticinform, 2006, 256 p.

- L'enregistrement criminel. L'objet de l'enregistrement est l'information sur les criminels " internationaux " et les crimes de caractère international.
- La recherche internationale. Le principal type de recherche sur les réseaux d'Interpol est la recherche de criminels. Toutefois, Interpol a également pour mission de rechercher les personnes disparues, les biens volés (voitures, œuvres d'art, etc.).
- Rechercher les suspects pour les surveiller et les surveiller.
- Recherche de personnes disparues.
- Recherche d'objets volés (véhicules, œuvres d'art, armes, etc.).

En outre, chaque État membre d'Interpol dispose de son Bureau Central National d'Interpol (BCN d'Interpol), qui a été créé pour assurer la liaison directe entre l'organisation et les principaux services nationaux de détection et de justice de l'Etat d'origine. Il convient de noter que, outre ses fonctions initiales, Interpol et son centre national de recherche mènent également des travaux de recherche dans les domaines de la criminologie et du droit pénal.

On ne peut que noter les efforts et la participation d'autres organisations internationales qui mènent des activités dans le domaine de la lutte contre les principaux obstacles. Compte tenu du fait que ce mémoire a une orientation territoriale claire (coopération entre la Russie et l'UE), il est nécessaire de désigner les organisations suivantes qui mènent leurs activités directement dans la région européenne dans le domaine de la lutte contre la CTO :

- Conseil de l'Europe
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE);
- Europol ;
- Eurojust ;
- Bureau européen de lutte contre la fraude (OLAF) ;
- Conseil des États de la mer Baltique (CBSS) ;
- Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (HEUNI) ;
- Centre Sud-européen de coopération en matière d'application de la loi (SELEC) ;
- Bureau de coordination de la lutte contre la criminalité organisée et les autres infractions dangereuses sur le territoire des États membres de la CEI (BKBOP CEI).

Récemment, le rôle des organisations non gouvernementales qui mènent des recherches civiles sur la lutte contre CTO a également été renforcé. En 2018, Interpol a établi un rapport complet sur les flux de contrebande dans le monde, en collaboration avec deux organisations non gouvernementales : l'Institut norvégien de recherche RHIPTO et Global Initiative Against Transnational Organized Crime.²⁴

Cela montre que les institutions nationales de lutte contre la CTO s'adressent de plus en plus aux organisations non gouvernementales afin qu'elles puissent procéder à une analyse plus efficace et objective des tendances récentes de l'expansion de CTO dans le monde entier.

Enfin, pour résumer le premier chapitre du mémoire de recherche, il est nécessaire de prêter attention à ses points clés.

Les définitions et les caractéristiques de la criminalité transnationale organisée ont été reflétées premièrement. La nature et l'essence de ce phénomène négatif ont été aussi expliquées. Une attention particulière a été accordée aux raisons de l'expansion de la CTO, qui prend de plus en plus de temps depuis la fin du XXe siècle. Il était important de souligner que c'était le côté négatif de la mondialisation qui a permis une diffusion aussi large et accélérée des activités de la CTO dans le monde au cours des dernières années.

La partie suivante du premier chapitre a décrit le processus progressif de l'élaboration de la réglementation de la lutte contre CTO. Depuis le début du XIX siècle, ce processus a pris des formes de plus en plus claires à mesure que les menaces de la criminalité organisée se multiplient.

Il a été noté qu'à l'heure actuelle, c'est la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée appliquée en 2000, qui constitue le cadre juridique pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée, sur lequel s'appuient toutes les organisations internationales dans ce domaine.

²⁴ World Atlas of Illicit Flows. Interpol, 2018.

Dans la dernière partie du premier chapitre du mémoire de recherche, les fondements institutionnels de la lutte contre CTO ont été clairement reflétés, en particulier les organisations clés dans ce domaine et leurs fonctions immédiates. Les organisations intergouvernementales qui s'emploient à lutter contre la CTO dans la région européenne ont été identifiées séparément. En outre, l'accent a été mis sur la tendance à renforcer la coopération entre les organisations internationales et les organisations non gouvernementales dans le cadre de la recherche sur la diffusion des activités de CTO dans le monde.

Chapitre 2. La Russie et l'UE, les cibles idéales de la criminalité transnationale organisée

I. Contexte de l'évolution du phénomène de la criminalité transnationale organisée dans l'espace post-soviétique et de la montée en puissance de son influence à l'échelle européenne

En analysant les conditions préalables au développement du phénomène de la criminalité transnationale organisée dans l'espace post-soviétique, nous ne pouvons pas la considérer comme un phénomène qui est apparu *ex-nihilo* après l'effondrement de l'URSS sur le territoire de ses anciennes républiques. L'une des principales conditions préalables au développement de ce phénomène est l'intensification de la criminalité organisée dans les années 1930, ainsi que dans la période de reconstruction de l'URSS après la Seconde guerre mondiale.²⁵

Pendant cette période la « culture criminelle post-soviétique »²⁶ a commencé à se former. Elle est devenue un trait distinctif des organisations criminelles de l'espace post-soviétique. La criminalité organisée a commencé à se doter d'une structure et d'une hiérarchie claires, ce qui a considérablement accru son danger public. L'une des principales raisons de ce développement était l'éducation de l'institution de « vory v zakone » [voleurs dans la loi] dans l'espace post-soviétique.²⁷

Les « vory v zakone » ont pris le rôle organisationnel dans le but d'unir les groupes criminels divisés dans l'espace post-soviétique. Soulignant son statut de « gardiens des traditions criminelles de la Russie prérévolutionnaire », les « vory v zakone » ont réussi à devenir une autorité pour les groupes criminels et se mettre à la tête de leur gestion.

La culture criminelle de l'URSS a également changé de manière significative avec l'avènement des « vory v zakone ». Les « codes de conduite », qui contiennent

²⁵ SKURATOV Ū.I., GLAZKOVA L.V., GRUDININ N.S., NEZNAMOVA A.A. Razvitie organizovannoj prestupnosti v Rossii: sistemnyj analiz. [Développement de la criminalité organisée en Russie : analyse systémique]. Rossijskaâ kriminologičeskij žurnal, 2016, №4.

²⁶ BURLAKOV V.N., KROPAČEV N.M. Kriminologiâ : Učebnoe posobie. [Criminologie: un tutoriel]. Standard tret'ego pokoleniâ, 2018, 264 p.

²⁷ KUTÂKIN S.A., KURBATOVA S.A. Vory v zakone : na rubeže vekov.[Voleurs dans la loi: au tournant du siècle Ryazan: Akademia prava i upravleniâ Minûsta Rossii, 2003, pp. 52

toute une série de règles informelles à l'attention membres du monde criminel, sont devenus la base de l'interaction dans le monde criminel de l'espace post-soviétique.

Il convient de noter que forces de l'ordre de l'URSS ont remarqué et essayé de répondre à cette tendance croissante et néfaste. Ils ont fait des efforts pour isoler les « vory v zakone » dans les institutions pénitentiaires afin de les empêcher de recruter de nouveaux membres dans leurs groupes criminels.²⁸

En conséquence, l'institution « vory v zakone », qui a subi des pertes considérables du fait des actions des forces de l'ordre à la fin des années 1940, a été contrainte de déroger à son interdiction fondamentale de coopérer avec les autorités publiques. Au début des années 1950, ces « vory v zakone » sont devenus des acteurs clés de l'économie de l'ombre soviétique, établissant des liens de corruption avec les « apparatčiki » [fonctionnaires soviétiques] et les représentants de la « nomenklatura »^{29,30}.

Finalement, en URSS a été formé une sorte de symbiose de corruption entre des groupes criminels bien organisés et des dirigeants politiques. Cette symbiose était une coopération mutuellement bénéfique dans laquelle les « apparatčiki » offraient une protection contre la loi en échange de concussion, et les « vory v zakone » à leur tour accordaient l'accès à des produits rares des magasins et des entreprises qu'ils contrôlaient illégalement.

Les relations politico-criminelles symbiotiques sont devenues une partie intégrante de l'économie de l'ombre en URSS, qui récompensait les membres du Parti avec un statut à part et l'accès aux structures informelles. Ce « système de rémunération » a légalisé l'économie d'ombre et était en partie responsable du maintien de l'économie soviétique à flot. À ce niveau, les relations politico-criminelles des politiciens n'ont plus seulement utilisé les criminels à leurs fins ; ils en sont devenus dépendants, empêchant de moins en moins le développement de groupes criminels.³¹

A travers ces différentes étapes de développement, ce système de relations entre les organisations criminelles et les représentants du pouvoir a persisté et s'est développé jusqu'à l'effondrement de l'URSS au début des années 1990. Mais avec le changement

²⁸ SOKOLOV V. From Guns to Briefcases: The Evolution of Russian Organized Crime. Article in World Policy Journal 21(1), 2004, pp.68-74.

²⁹ Hauts fonctionnaires du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique (CCPCUS)

³⁰ ROSLYCKY L. Organized transnational crime in the Black Sea Region: a geopolitical dilemma? Trends in Organized Crime. Volume 12, Issue 1, 2009, pp. 21–29.

³¹ SCHULTE-BOCKHOLT A. (2006) The politics of organized crime and the organized crime of politics: a study in criminal power. Lexington Books, Oxford. p.164.

de système de pouvoir et la transition vers l'économie de marché dans les anciennes républiques de l'URSS, les structures criminelles avec leur culture et les méthodes de travail formées pendant l'existence de l'URSS n'ont pas disparu.

Au contraire, de nouvelles opportunités ont été ouvertes aux anciens dirigeants et membres des organisations criminelles soviétiques en raison de la transition vers un système d'économie de marché. Les pratiques criminelles qui se sont développées au cours de la période de l'URSS sont devenues le fondement de la criminalité organisée, qui, dans un court laps de temps, s'est adaptée aux nouvelles conditions du marché et a commencé à développer activement ses activités criminelles, en particulier en Fédération de Russie.

Selon un certain nombre de spécialistes³², le phénomène de la criminalité organisée moderne dans l'espace post-soviétique a été aussi structuré à la suite d'une crise économique majeure au début des années 90, de l'affaiblissement de la fonction de pouvoir et forces d'ordre, du vide juridique et de l'absence de culture juridique, de la chute de la moralité publique, ainsi que des conflits interethniques qui se sont produits sur le territoire de l'ex-URSS.

Mais avec tous les dommages internes indéniables causés par les activités criminelles dans un certain nombre de pays post-soviétiques dans les années 1990, il faut aussi attirer l'attention sur l'activité transfrontalière des organisations criminelles post-soviétiques.

L'URSS était une association centralisée de républiques, de nationalités et de cultures diverses. Sur cette base, on peut conclure à quel point les réseaux et les liens tissés d'une part entre les dirigeants politiques, d'autre part entre les groupes criminels étaient solides à travers les différentes républiques de l'URSS et entre la criminalité organisée étaient solides. En outre, les chaînes de produits de l'économie de l'ombre entre les républiques de l'URSS offrent également la possibilité aux groupes criminels d'organiser des activités illégales transnationales après l'effondrement de l'URSS.

Les dirigeants de la criminalité organisée soviétique en lien avec le pouvoir politique et financier de l'URSS ont eu un fort impact sur les nouvelles institutions économiques et politiques qui ont été créées après l'effondrement de l'URSS. Cette

³² GAVRILOV S.T., BELOUSOV I.V., POKAMESTOV A.V. Istoriâ stanovleniâ organizovannoj prestupnosti v Rossii [Histoire de la formation de la criminalité organisée en Russie]. *Territoriâ nauki*, 2013, №6, pp. 151.

influence a pu être exercée partiellement par ces groupes en raison du fait qu'ils ont réussi à obtenir la plupart des biens publics dans le cadre du processus de privatisation.³³

Les réseaux et l'influence de ces groupes aident à expliquer l'expansion des activités criminelles en dehors des territoires des pays post-soviétiques. Aujourd'hui, ces "vieux réseaux" sont devenus un problème de sécurité internationale. Les liens de ces réseaux traversent actuellement les frontières internationales, s'étendant à travers l'ex-URSS et formant un lien politique et criminel moderne post-soviétique sur le territoire des anciennes républiques de l'URSS et au-delà.

En 1991, selon le ministère de l'intérieur de la Russie³⁴, formé après la désintégration de l'URSS, la « mafia russe » a eu une grande influence dans les quinze anciennes républiques soviétiques, et l'a diffusé au-delà de l'espace post-soviétique à la suite de la chute du « rideau de fer ». Le « mafia russe » a été identifiée comme une force politico-criminelle qui est exceptionnellement libre de persécution et avec un grand niveau de contrôle sur les processus politiques et économiques à Moscou, la Russie en général, et dans d'autres États de la Communauté d'États indépendants (CEI).

En outre, le développement rapide des groupes criminels dans les années 1990 en Russie a été reflété dans les statistiques des forces de l'ordre russes, qui ont rapporté que si en 1990 les organes du ministère de l'intérieur ont identifié 785 organisations criminelles, en 1998, leur nombre était de 12 000, et le nombre de leurs membres criminels – 58 mille personnes. Également, il a été constaté par les agents des forces de l'ordre qu'une grande partie des organisations criminelles à cette époque avait des liens internationaux, ce qui définit ces groupes comme une partie intégrante de la criminalité transnationale organisée.³⁵

Avec le début de la présidence de Vladimir Poutine en 2000, la situation dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée en Russie a été améliorée. L'un des principaux défis auxquels était confronté le nouveau président était la réduction radicale de l'influence économique et politique des organisations criminelles russes. Mais ces changements positifs ont également eu un revers. À la suite de la politique

³³ ROSLYCKY L. Organized transnational crime in the Black Sea Region: a geopolitical dilemma? Trends in Organized Crime. Volume 12, Issue 1, 2009, pp. 21–29.

³⁴ CHATRE B., DELORY S. Conflits et sécurité dans l'espace mer Noire : l'Union européenne, les riverains et les autres. Paris, 2010, p. 157.

³⁵ TIŠKIN D.N. Osnovnye ètapi razvitiâ organizovannoj prestupnosti v Rossii v kontekste ugroz nacional'noj bezopasnosti strany [Les principales étapes du développement de la criminalité organisée en Russie dans le contexte des menaces à la sécurité nationale du pays]. Gumanitarnye, social'no-èkonomičeskie i obšestvennye nauki, 2016, №4, pp.126.

gouvernementale de lutte contre les groupes criminels ainsi élaborée, leurs membres ont commencé à s'exiler massivement à l'étranger afin d'éviter l'emprisonnement et de préserver les capitaux acquis par les activités criminelles.³⁶

Les premiers signes de cette fuite sont apparus à la suite de nombreuses détentions de membres d'organisations criminelles post-soviétiques dans le cadre d'enquêtes menées par les forces d'ordres des pays étrangers. En 2002, au cours d'une enquête menée par le Ministère de l'Intérieur de l'Italie, plus de 50 membres de groupes criminels post-soviétiques ont été arrêtés sur le territoire des pays d'Europe et du Canada. D'autres pays, dont la Suisse et la Corée du Sud, ont mené des enquêtes analogues.³⁷

A partir de ces exemples, nous pouvons conclure que les activités de groupes criminels post-soviétiques au début des années 2000 ont acquis un caractère transfrontalier et n'ont plus existé exclusivement à l'intérieur des anciennes républiques soviétiques.

Ainsi, le développement actif de la criminalité organisée dans les anciennes républiques soviétiques à la fin du XXe siècle a conduit à l'apparition d'une menace nouvelle et majeure pour la sécurité européenne et internationale. Cette menace se manifeste dans de nombreuses activités menées par les groupes criminels post-soviétiques qui sont devenus une partie intégrante de la CTO. Parmi ces activités, nous pouvons souligner les plus dangereuses³⁸ :

- Contrebande de stupéfiants ;
- Traite des êtres humains ;
- Blanchiment d'argent ;
- Contrebande de matières/déchets radioactifs.³⁹

Ces activités criminelles constituent une menace non seulement pour les anciennes républiques soviétiques elles-mêmes, mais aussi pour la stabilité du système de sécurité en Europe, en Asie et en Amérique du Nord. La criminalité organisée

³⁶ SOKOLOV V. From Guns to Briefcases: The Evolution of Russian Organized Crime. Article in World Policy Journal 21(1), 2004, pp.68-74.

³⁷ Ibid.

³⁸ VORONIN Ū.A. Krupnejšie transnacionalnie kriminal'nye soobšestva i osnovnye vidy ih prestupnoj deatel'nosti [Principales organisations criminelles transnationales et principales activités criminelles]. Vestnik ŪUrGY. Seria : Pravo. 2016, №4.

³⁹ ZAITSEVA L., Professor STEINHÄUSLER. F. Nuclear trafficking issues in the Black Sea region. Non-proliferation Paper No. 39. Publisher: SIPRI. 24pp. March, 2014.

post-soviétique, sous sa forme transnationale moderne, menace directement la stabilité des institutions économiques et politiques des pays de ces continents.

En outre, ces groupes criminels post-soviétiques ont établi des contacts avec d'autres groupes ethniques étrangers afin de promouvoir la coopération et de mettre en place des itinéraires pour mener ses activités criminelles à l'échelle transnationale. Cette « coopération » a une incidence significative sur le taux de meurtres, d'extorsion, de trafic de drogues, de prostitution, de criminalité économique dans le cadre de son expansion dans les pays occidentaux.

Par leur l'investissement dans l'immobilier, les entreprises hôtelières et d'autres domaines de l'économie dans les pays étrangers, les membres des groupes criminels post-soviétiques tentent de légaliser ces revenus illégaux et de s'établir sur les territoires de ces pays en tant que citoyens respectueux de la loi.⁴⁰

Les pays les plus attrayants à cette fin sont l'Espagne, Israël avec son important pourcentage de population russophone et Chypre, qui à son tour est la zone offshore la plus connue pour ceux qui ne veulent pas montrer l'origine de leurs revenus.⁴¹

Avec l'aide des « réseaux » établis par les organisations post-soviétiques avec d'autres groupes ethniques, ils parviennent à établir des opérations d'exportation et d'importation réciproques qui, à leur tour, assurent l'expansion des activités illégales sur le territoire des anciennes républiques de l'URSS. Ainsi, le flux de capitaux criminels de l'étranger vers les États post-soviétiques pour le blanchir par l'achat de biens d'exportation augmente.

Il est important de noter le rôle des organisations criminelles post-soviétiques dans la contrebande mondiale de drogues. Les groupes criminels de l'espace post-soviétique développent vivement leurs activités criminelles de transport de drogues à travers les frontières régionales et nationales.

Les drogues d'opium en provenance d'Afghanistan sont acheminées vers l'Europe occidentale et souvent vers l'Amérique du Nord par voie terrestre, y compris sur le territoire des pays de la CEI. La « route de la soie narcotique » est un ensemble de

⁴⁰ Informacionnoe agenstvo RIA Novosti. "Tajny sledstviâ: kak Ispaniâ boretsâ s « russkoj mafiej »". [Agence de presse RIA News. Secrets de l'enquête : comment l'Espagne lutte contre la "mafia russe"], le 6 mai 2016.

⁴¹ VORONIN Ū.A. Krupnejšie transnacionalnie kriminalnie soobšestva i osnovnie vidi ih prestupnoj deâtel'nosti [Principales organisations criminelles transnationales et principales activités criminelles]. Vestnik ŪUrGY. Seriâ : Pravo. 2016, №4.

routes traversant le Tadjikistan, le Kirghizstan (ou la partie ouzbèke de la vallée de Ferghana), le Kazakhstan, la Russie et plus loin, l'Ukraine, la Biélorussie ou les pays baltes vers l'Europe Orientale, l'Allemagne et les Pays-Bas.⁴² À cet égard, les groupes criminels de l'espace post-soviétique investissent activement dans le trafic de l'opium en faisant partie intégrante de la CTO.

Après avoir analysé les conditions préalables au développement de la criminalité organisée dans l'espace post-soviétique, ainsi que leur activité criminelle actuelle, nous pouvons conclure que les groupes criminels des anciennes républiques soviétiques sont une partie intégrante de la CTO qui représente une menace à l'échelle paneuropéenne.

Les activités d'organisations criminelles post-soviétiques élargissent considérablement la portée géographique afin de trouver de nouvelles sources de profits criminels. Depuis plusieurs années, les méthodes de « coopération » avec d'autres groupes criminels ethniques leur permettent de s'étendre avec succès sur les nouveaux marchés.

Selon certains experts⁴³, la structure souple des groupes criminels post-soviétiques dirigés par des « vory v zakone » ou « avtoritety » [autorités criminelles] leur permet d'être plus préparés face à de nouvelles menaces pour leurs activités. La criminalité organisée postsoviétique n'a pas de structure verticale, comme la mafia sicilienne ou les triades chinoises. Au lieu de cela, il s'agit d'un ensemble de groupes, d'équipes et d'individus qui agissent principalement indépendamment. Dans de telles conditions, les groupes criminels post-soviétiques deviennent difficiles à détruire pour les forces de l'ordre des républiques postsoviétiques et étrangères.

⁴² KULAGIN A.N. Afganskij narkotrafik – ugrozy dlâ Rossii i Evropy. [Le trafic de drogue afghan - menaces pour la Russie et l'Europe] // Naučnyj žurnal, 2016, №7 (8), pp. 112.

⁴³ BALUEV D.G. Transnacional'nye prestupnye ob'edineniâ kak novyj aktor v mirovoj politike. Nižegorodskij gosudarstvennyj universitet.. [Les organisations criminelles transnationales en tant que nouvel acteur de la politique mondiale. Université de Nijni Novgorod.], 2004, pp. 204.

II. La criminalité transnationale organisée comme menace majeure pour l'Union européenne

Selon le rapport du Comité du Parlement européen sur la lutte contre la criminalité organisée et le blanchiment de capitaux, il y avait environ 3 600 groupes criminels internationaux sur le territoire de l'UE en 2013.⁴⁴ Déjà en 2017, le nombre de groupes criminels organisés internationaux a été évalué par des experts autour des 5000.⁴⁵

La portée et l'ampleur des activités de ces groupes sur le territoire des pays membres de l'UE sont constamment modifiées en fonction des tendances économiques et politiques dans ces pays, mais restent tout aussi dangereuses pour la durabilité de l'Etat de droit, du développement social et de la sécurité des citoyens.

En 2015, les experts ont identifié les principales et les plus dangereuses activités criminelles sur le territoire de l'UE, mis en œuvre dans le cadre de CTO⁴⁶ :

- Traite des êtres humains ;
- Contrebande de stupéfiants ;
- Trafic d'armes ;
- Contrebande de produits du tabac ;
- Légalisation des produits du crime ;
- Fabrication et vente de produits contrefaits.

Dans l'un de ses rapports annuels⁴⁷, l'Office européen de police (Europol) a déclaré que « les crimes particulièrement dangereux de la criminalité organisée sont de plus en plus dynamiques et complexes et continuent de menacer gravement la sécurité et la prospérité de l'UE et des pays tiers ».

Selon le rapport d'Europol en 2017⁴⁸, entre 30% et 40% des organisations criminelles sur le territoire de l'UE, opérant au niveau international, étaient des communautés criminelles avec une structure « réseautique » de l'organisation

⁴⁴ ŠALÁGIN D.D. Plan dejstvij Soveta Evropy po bor'be s transnacional'noj organizovannoj prestupnost'ju [Plan d'action du Conseil de l'Europe pour lutter contre la criminalité transnationale organisée]. Vestnik èkonomicheskoy bezopasnosti, 2017, №3.

⁴⁵ SOCTA 2017. European Union Serious and Organised Crime Threat Assessment. 2017, pp.14.

⁴⁶ BAKOWSKI P. Briefing on Organised crime in the European Union. European Parliamentary Research Service. 2015. pp. 4.

⁴⁷ White Paper on transnational organised crime. Council of Europe, 2015, pp. 16.

⁴⁸ SOCTA 2017. European Union Serious and Organized Crime Threat Assessment. 2017, P.14.

(c'est-à-dire sans hiérarchie claire), dont environ 20% ont existé pendant une courte période pour accomplir une tâche criminelle particulière.

En conséquence, nous pouvons conclure à une tendance croissante à la recrudescence des groupes criminels avec une structure « réseautique » qui ne peut plus être identifiée en fonction de l'appartenance ethnique, car leur facteur commun est précisément la possibilité d'agir de manière mobile à l'échelle internationale avec l'aide de plusieurs partenaires simultanément.

En même temps, les grands groupes et les groupes clairement structurés continuent de jouer un rôle clé dans les activités criminelles dans l'UE, mais les petits groupes (avec la même structure « réseautique ») et les criminels isolés sont devenus des acteurs également dangereux, en particulier sur les marchés illégaux à croissance rapide, tels que la production de drogues synthétiques, la culture clandestine de cannabis, la fraude ou la contrebande de cigarettes.⁴⁹

De même, les revenus provenant de marchés illégaux en Europe sont répartis entre de nombreux acteurs et ne sont pas monopolisés par plusieurs organisations criminelles. La quantité, la nature, la composition et le niveau d'organisation de ces acteurs varient selon le pays, le marché, les opportunités et la phase spécifique de la chaîne d'approvisionnement illégale dans laquelle ils opèrent.

Afin d'évaluer plus en détail et de manière objective l'échelle de la menace pour l'UE par les activités de CTO, il est nécessaire d'analyser plus en détail les dommages causés par chacune des activités criminelles.

La traite des êtres humains est depuis longtemps l'une des activités les plus courantes et les plus dangereuses pour l'UE. Dans le cadre de la crise migratoire qui traverse l'Union européenne ces dernières années, la traite des êtres humains s'est développé en même temps avec une autre activité criminelle tout aussi dangereuse : le trafic illicite de migrants sur le territoire des pays de l'UE.

Le trafic de migrants est devenu une activité à haut rendement et répandue sur le territoire après 2014. Avec le début de la crise migratoire, la demande de services de contrebande de migrants a considérablement augmenté. En 2015, le service de contrôle

⁴⁹ SAVONA E.U., RICCARDI M. From illegal markets to legitimate businesses: the portfolio of organised crime in Europe. Final Report of Project OCP – Organised Crime Portfolio (www.ocportfolio.eu). Trento: Transcrime – Università degli Studi di Trento. 2015, pp.10.

des frontières de l'UE a enregistré plus d'un million de migrants illégaux entrant sur le territoire de l'Union européenne. Au cours des années suivantes, ce chiffre a diminué (510000 entrées illégales en 2016). Mais cela n'a pas annulé le fait que la plupart des migrants illégaux sont entrés l'UE grâce aux services de groupes criminels qui assurent l'entrée des migrants à travers les routes méditerranéennes.⁵⁰

Selon les experts⁵¹, en 2015, les groupes criminels qui ont organisé le trafic de migrants ont reçu environ 4 à 5 milliards d'euros de bénéfices. Le niveau des revenus des groupes criminels diminue à mesure que la crise migratoire s'affaiblit, mais en 2016, le niveau des bénéfices illicites est resté à 2 milliards d'euros.

Sur la base de ces statistiques, nous pouvons conclure à quel point les groupes criminels sur le territoire de l'UE ont réussi à coordonner leurs activités, efficacement et de manière mobile, pleinement tributaires de la coopération transfrontalière entre les groupes criminels.

En ce qui concerne *la contrebande de stupéfiants*, il convient de noter que ce marché criminel reste le plus large de l'UE. Plus d'un tiers des organisations criminelles opérant dans l'UE participent à la production, au trafic ou à la distribution de divers types de drogues. Le trafic de drogues génère des bénéfices de plusieurs milliards de dollars pour ces groupes. Le marché de la drogue dans l'UE pour 2016 a été estimé à au moins 24 milliards d'euros par an.⁵²

Les énormes volumes de bénéfices générés après la vente de drogues permettent aux groupes criminels internationaux de prospérer et de développer d'autres activités criminelles, tout en causant des dommages irréparables à la santé et à la sécurité des citoyens des pays membres de l'UE. Dans leurs activités criminelles de contrebande et de vente de stupéfiants, les organisations criminelles comptent principalement sur la corruption pour faciliter leurs activités. Ce facteur constitue une menace directe pour les institutions socio-politiques de l'Union européenne. En outre, cette activité criminelle implique la fabrication de faux documents pour l'importation de drogues illicites parmi les marchandises légales.

Malgré l'apparition de nouveaux marchés illégaux, comme la cybercriminalité par exemple, la contrebande de drogues reste l'un des marchés les plus durables de

⁵⁰ Frontex 2017, Risk Analysis for 2017.

⁵¹ SOCTA 2017. European Union Serious and Organized Crime Threat Assessment, 2017, pp.49.

⁵² EMCDDA & Europol 2016, EU Drug Markets Report 2016, p. 23

l'Union européenne. Cela est dû au fait que l'importation de stupéfiants illicites en provenance de pays producteurs (comme l'Afghanistan, la Colombie, le Maroc, etc.) sur les marchés de consommation nécessite un minimum d'organisation et de participation d'un nombre restreint d'acteurs ayant des rôles différents dans la chaîne d'approvisionnement. Compte tenu de la durabilité, de la mobilité et de la nature transnationale de ces activités criminelles, ils restent également une menace majeure pour les pays membres de l'Union européenne.

L'ampleur *du trafic d'armes* dans l'UE est assez difficile à évaluer. Jusqu'en 2013, les experts d'Europol ont supposé que le marché illégal des armes dans l'UE a une échelle assez modeste.⁵³ Cependant, en 2016, le trafic d'armes a pris une place importante dans l'ordre du jour européen, car il a été considéré d'avoir un lien avec le terrorisme, puisque les terroristes ont utilisé des armes illégalement achetées lors d'attaques sur le territoire des pays membres de l'UE.

En 2016, Europol s'est déclaré préoccupé par le fait que les groupes criminels avaient de plus en plus accès à un nombre croissant d'armes à feu et d'armes lourdes provenant d'Europe du Sud-Est.⁵⁴ Le fait que les organisations criminelles aient eu accès à un plus grand nombre d'armes à feu lourdes pendant les guerres des Balkans des années 1990 a incité Europol à exprimer ses préoccupations au sujet des armes qui peuvent actuellement s'infiltrer dans les zones de conflit en Ukraine et en Libye.

Le trafic d'armes à feu, qui est à la fois modeste en termes de taille et de nombre de groupes criminels impliqués dans l'UE, constitue néanmoins une activité illégale essentielle pour les organisations criminelles internationales. Les armes ne sont pas seulement une source de profit pour ces organisations ; elles sont également un atout important pour les autres activités criminelles, par exemple pour protéger la vente d'autres produits illégaux.

Par conséquent, l'acquisition illégale d'armes à feu peut également être considérée comme un investissement dans des activités criminelles. Les armes et les munitions sont des produits assez durables, faciles à stocker, cacher, et qui peuvent être utilisés après des décennies s'ils sont en bon état. Leur stockage ne nécessite pas d'efforts particuliers ni de compétences commerciales particulières.⁵⁵

⁵³ Europol, EU Serious and Organised Crime Threat Assessment, 2013; 2009.

⁵⁴ Europol, OC-Scan Policy Brief for Threat notice: 2004-2010, 2016.

⁵⁵ Small Arms Survey, 2007, p. 43;

Les faibles barrières à l'entrée sur le marché, ainsi que le bas coefficient de capital, font des armes à feu un actif liquide facile à échanger et qui peut être converti en argent. Ces divers facteurs et possibilités, ainsi que la demande constante des criminels et des zones de conflit dans les régions instables du monde, font du trafic d'armes une activité criminelle attractive qui peut générer des revenus importants pour réinvestir dans des activités en même temps légitimes et illégales.

La contrebande de cigarettes est également l'un des d'activités traditionnelles pour les groupes criminels, qui font partie de la CTO dans l'UE. Depuis 2011, la contrebande des cigarettes a été à la hausse en raison de profits élevés et de faibles amendes par rapport au trafic de drogues. Cela concerne aussi les cigarettes contrefaites (65% des cigarettes saisies sont fausses). Les cigarettes contrefaites sont produites à l'extérieur du pays (principalement sur le territoire des républiques de l'ex-Union soviétique et de la Chine) et à l'intérieur de l'UE (y compris la Pologne et certains pays baltes). En conséquence, les États membres de l'UE perdent, selon les estimations, 10 milliards d'euros de revenu par an, dont environ 10% représente une perte pour le budget de l'UE.⁵⁶

La situation peut s'expliquer par le fait que le marché de contrebande des cigarettes est différent des autres marchés illégaux où les produits vendus sont interdits par la loi ou par des interdictions morales. En même temps, le marché illégal des produits du tabac vend principalement des marchandises légales, et il encourage une activité (le tabagisme) qui n'est ni illégale, ni même perçue comme déviante. En outre, les cigarettes sont soumises à des taxes élevées en UE, elles sont largement consommées, relativement faciles à transporter et ont un rapport poids / coût attrayant.

L'offre de tabac illégal répond à la demande lorsque son prix est nettement inférieur au prix légal. Le prix est le principal facteur déterminant la consommation de tabac illégal. En raison des droits d'accise élevés sur le territoire de l'UE, les cigarettes illégales coûtent en moyenne 25% à 90% de moins que les cigarettes légales.⁵⁷

De plus en plus souvent, le blanchiment d'argent devient la dernière étape des activités de la criminalité transnationale organisée. Il se produit d'innombrables façons, par la création de structures d'entreprises multivalent dans lesquelles les actifs criminels

⁵⁶ BAKOWSKI P. Briefing on Organised crime in the European Union. European Parliamentary Research Service. 2015. pp. 4.

⁵⁷ SAVONA E.U., RICCARDI M. From illegal markets to legitimate businesses: the portfolio of organised crime in Europe. Final Report of Project OCP – Organised Crime Portfolio (www.ocportfolio.eu). Trento: Transcrime – Università degli Studi di Trento. 2015. pp.64.

circulent d'une manière difficile à détecter ou par la dépense d'argent pour des produits de luxe.

Un certain nombre d'experts ont également mis en évidence les principaux groupes criminels qui mènent des activités de blanchiment d'argent dans les pays membres de l'UE⁵⁸:

- Différentes branches de la mafia italienne (contrôle de l'immobilier, de loisirs et de divertissement) ;
- Groupes criminels chinois (contrôle du commerce, des loisirs et des agences de transfert de fonds) ;
- Groupes criminels turcs, colombiens et Nord-africains (contrôle des agences de transfert de fonds pour le blanchiment d'argent) ;
- Groupes criminels post-soviétiques (contrôle de la sphère de l'immobilier, de l'activité de jeu et du commerce) ;
- Groupes criminels « en réseau » et non ethniques (investissement dans les entreprises légales pour le blanchiment d'argent).

Le blanchiment d'argent permet aux organisations criminelles internationales d'investir le produit du crime dans l'économie légale. Presque tous les groupes criminels doivent blanchir ces profits tirés d'activités criminelles. Toutefois, la manière dont le blanchiment d'argent est pratiqué varie considérablement en fonction du niveau de qualification des criminels et du volume des recettes licites. En outre, les réseaux criminels cherchent constamment à utiliser les dernières technologies dans le cadre de la légalisation des produits du crime, comme les crypto-monnaies et les méthodes de paiement anonymes.

Ainsi, il est possible de distinguer les principaux objectifs des organisations criminelles internationales lors de l'investissement de ses revenus illégaux dans l'économie légale :

- Augmentation des bénéfices, par exemple par la spéculation sur le marché immobilier ;
- Renforcer le contrôle du territoire, par exemple en investissant dans des biens immobiliers ou dans des entreprises régionales spécifiques ;

⁵⁸ Ibid. pp.13.

- Diffusion de son influence dans les domaines politiques, commerciales et administratives ;
- Fournir des services financiers aux entreprises afin de faciliter le transfert transfrontalier de fonds illicites.

Enfin, nous pouvons conclure que les groupes criminels sur le territoire de l'UE investissent dans l'économie légale non seulement pour le blanchiment d'argent ; ils utilisent les entreprises légitimes et les institutions sociopolitiques comme outils pour exercer leur pouvoir et étendre leur influence.

La fabrication et la vente de produits contrefaits sont une forme très rentable et à faible risque de criminalité organisée, de plus en plus perpétrée par des groupes criminels sur le territoire de l'UE. Alors qu'en 2011, le coût des produits contrefaits saisis aux frontières de l'UE était d'environ 1,2 milliard d'euros et ce montant augmente chaque année.⁵⁹

La gamme de produits s'est élargie et comprend divers produits couverts par les normes de santé et de sécurité (par exemple, la nourriture, les médicaments et les jouets). Les faux produits représentent d'énormes pertes pour les économies des pays membres de l'UE en termes de non-paiement des impôts, des droits et des pertes d'emplois légitimes. Cependant, compte tenu de la volatilité des dépenses des citoyens de l'UE pendant les périodes de changements politiques et économiques, il est logique d'anticiper la demande de produits contrefaits.

Compte tenu de la nécessité de mettre en place des chaînes d'approvisionnement complexes pour les produits contrefaits et d'accroître le capital de départ, ce type d'activité criminelle exige des groupes criminels un degré élevé d'organisation à l'échelle internationale. S'agissant de l'ampleur des activités criminelles transnationales visant à fabriquer et vendre des produits contrefaits, il est important de noter qu'elles lient l'Europe et l'UE avec d'autres parties du monde. L'Europe peut être identifiée à la fois comme la destination des produits contrefaits et son lieu de production, grâce à l'utilisation de la main-d'œuvre illégale sur le territoire de certains pays de l'UE, et comme une conséquence de la crise migratoire.

Après avoir analysé le niveau de développement et le degré de menace des activités criminelles sur le territoire de l'UE, qui sont une partie intégrante de la CTO,

⁵⁹ SOCTA, Europol, 2013, pp.24.

nous ne pouvons ignorer une autre tendance inquiétante dans les territoires des pays membres de l'UE.

Ces derniers temps, les groupes terroristes et leurs activités criminelles ont beaucoup changé. Ils sont devenus plus mobiles et ponctuels grâce au développement de technologies modernes, ce qui implique une augmentation du niveau d'anonymat des utilisateurs. L'Union européenne et ses pays membres ont fait l'objet d'attaques terroristes répétées ces dernières années. L'enquête sur les attentats à Paris en novembre 2015 et Bruxelles en mars 2016 a indiqué que certains des terroristes avaient été auparavant impliqués dans diverses crimes graves, y compris le trafic de drogues, ainsi que des contacts avec des groupes criminels, le trafic d'armes à feu et la production de faux documents.⁶⁰

La participation de ces terroristes à des activités criminelles dans le passé montre une tendance particulièrement nocive dans laquelle la radicalisation et le développement des mouvements extrémistes sont accélérés par les possibilités offertes par la criminalité transnationale organisée, c'est-à-dire l'accès à des fonds, des armes et des documents falsifiés.

Pour résumer, nous pouvons être sûrs de conclure que la criminalité organisée et sa manifestation transnationale constituent une menace majeure pour la sécurité de l'Union européenne, de ses citoyens, des institutions économiques, sociales et politiques de l'UE. Les groupes criminels, ainsi que les criminels isolés, continuent de recevoir des bénéfices de plusieurs milliards de dollars de leurs activités criminelles sur le territoire de l'UE chaque année.

En outre, la structure des groupes criminels et leurs outils ont considérablement changé, principalement grâce aux progrès technologiques. Les résultats des activités criminelles internationales décrites ci-dessus sur le territoire de l'UE entraînent un grand nombre de pertes humaines et matérielles directes et indirectes. Il s'agit notamment des victimes de la violence, de l'exploitation ou de l'usage de drogues, ainsi que d'un nombre incalculable de migrants en situation irrégulière qui ont été victimes de contrebande dans la Méditerranée.

Les acteurs des marchés illégaux continuent d'utiliser et de développer leurs actifs financiers pour étendre leur influence et acquérir une position économique ou

⁶⁰ SOCTA 2017. European Union Serious and Organized Crime Threat Assessment, 2017, pp.55.

sociale, mais la confiance du public dans les organisations gouvernementales et l'intégrité des secteurs économiques de l'UE persistent.

En raison de l'apparition de plusieurs facteurs importants de développement technologique, tels que l'utilisation de la cybertechnologie par des groupes criminels, la crise migratoire et les conflits à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de l'Europe, ainsi que l'augmentation de la demande de drogues sur le marché, nous pouvons supposer que l'Union européenne ressentira de plus en plus les conséquences de la criminalité transnationale organisée d'année en année.

Au niveau régional, à savoir sur le territoire des pays membres de l'UE, la lutte contre la criminalité transnationale organisée exige un caractère de plus en plus complexe. Elle pourrait s'intensifier dans les années à venir sous la pression des mesures nécessaires dans le domaine du terrorisme et de la migration, ainsi que par la prise de conscience croissante du fait que la plupart des initiatives nationales de lutte contre la criminalité transnationale organisée ne sont pas suffisamment efficaces.

En résumant le deuxième chapitre de ce mémoire, il est nécessaire d'indiquer les principales conclusions formulées dans le processus d'analyse des sujets indiqués.

En premier lieu, une analyse des conditions préalables au développement du phénomène de CTO dans l'espace post-soviétique a été effectuée, ce qui a révélé une longue histoire de la formation de la « culture » actuelle de la criminalité organisée dans les anciennes républiques de l'URSS, qui a commencé de se former dans les années 1920-1930. En raison de l'instabilité des institutions sociopolitiques et économiques dans l'espace post-soviétique dans les années 1990, ainsi que des processus mondiaux de mondialisation et de libéralisation du commerce international, la criminalité organisée post-soviétique a été en mesure d'évoluer considérablement dans ses activités criminelles, d'ouvrir des marchés illégaux à l'étranger et d'établir une coopération avec les groupes criminels à l'étranger.

Ayant acquis un caractère international, les groupes criminels de l'espace post-soviétique ne sont plus une menace seulement pour les ex-républiques de l'URSS elles-mêmes ; les dommages qu'ils causent se manifestent maintenant à l'échelle paneuropéenne.

En outre, le deuxième chapitre a été aussi consacré à l'analyse de CTO comme l'une des principales menaces pour l'Union européenne. L'analyse a mis en évidence

plusieurs tendances clés qui menacent la stabilité des institutions sociales, politiques et économiques de l'UE. En premier lieu, cette tendance est l'augmentation totale du nombre des groupes criminels internationaux identifiés par les forces d'ordre de l'UE (de 3600 en 2013 à 5000 en 2017).

Une autre tendance est l'augmentation du nombre de groupes criminels dotés d'une structure « réseautique » qui sont plus mobiles et moins vulnérables à la justice. Un petit nombre de membres, l'utilisation des technologies modernes pour l'anonymat et la nature internationale des activités criminelles font de ces groupes l'un des principaux nouveaux défis pour le système de sécurité de l'Union européenne.

Il est important de noter en particulier l'analyse des indicateurs des principales activités criminelles sur le territoire de l'UE. Malheureusement, il n'y a pas eu d'indicateurs qui montrent une diminution notable du nombre de crimes ou de profits illicites. La contrebande de drogues et d'armes, la traite des êtres humains et le blanchiment d'argent restent toujours à l'ordre du jour européen. L'utilisation croissante des technologies d'anonymisation et la nature transnationale de plus en plus inquiétante des activités de ces groupes soulignent la nécessité de mettre au point des mesures non plus au niveau régional (au niveau des États membres de l'UE) mais au niveau international, car il n'est plus possible de lutter efficacement contre les groupes criminels transnationaux uniquement au sein de l'UE.

Chapitre 3. Mesures et instruments de développement de l'interaction entre la Russie et l'UE dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale organisée

I. Capacité actuelle de la Fédération de Russie et l'UE pour lutter contre la criminalité transnationale organisée

Il est impossible de nier que les forces de l'ordre de la Fédération de Russie et de l'Union européenne sont au fait des dernières tendances négatives liées au développement de la CTO. À l'heure actuelle, la Russie et l'UE ont un ensemble de méthodes et d'outils pour lutter contre la CTO, qui vise à répondre aux nouveaux défis de la criminalité organisée.

Bien que l'analyse des activités des groupes criminels sur le territoire de l'espace post-soviétique et des pays membres de l'UE ait révélé un manque d'efficacité de la politique actuelle de lutte contre la CTO, il est nécessaire d'examiner et d'analyser les mesures et les outils existants. Ils permettent de présenter à l'avenir leurs propres propositions pour le développement de la coopération entre la Russie et l'UE afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la CTO au niveau interétatique.

La capacité opérationnelle de l'Union européenne dans la lutte contre la CTO est assez vaste et en équilibre avec la capacité des États membres à lutter contre la criminalité organisée. Les différents organes et institutions de l'UE fonctionnent comme des centres opérationnels et analytiques importants qui peuvent être très utiles aux États membres de l'UE et aux partenaires stratégiques.

La liste des organismes de lutte contre la criminalité organisée de l'UE, y compris à l'échelle transnationale, est assez longue. Entrent dans sa composition :

- Europol - service de police de l'Union européenne ;
- Eurojust - organe permanent de coopération judiciaire de l'Union européenne ;
- Office européen de lutte contre la fraude (OLAF) ;
- Agence de sécurité des frontières extérieures de l'Union européenne - Frontex ;
- L'observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) et coordonnateur de la commission de lutte contre la traite des êtres humains.

Avec ce nombre d'institutions, l'objectif de l'Union européenne est d'assurer la coordination et la coopération entre ces organismes, ainsi que leur interaction au niveau international. On peut distinguer plusieurs points caractérisant le travail de l'interaction de ces organes de l'Union européenne.

Premièrement, avec un tel nombre d'organes actifs dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée, il y a une possibilité d'exercer des fonctions parallèles. Dans ce contexte, l'Union européenne doit élaborer des politiques visant à créer des synergies entre les travaux de ces organes, en particulier à l'échelle mondiale.

En outre, ces organismes doivent maintenir un équilibre permanent entre les fonctions de ces institutions aux niveaux supranational et national, ce qui est exprimé parfois dans la volonté des États membres de l'UE de jouer un rôle aussi important dans l'exécution des fonctions de la lutte contre CTO.

Europol, l'agence européenne de police, joue un rôle important dans l'élaboration d'une politique paneuropéenne de lutte contre la CTO, en particulier en effectuant une évaluation annuelle de la menace de la criminalité organisée (SOCTA) sur la base des informations recueillies et transmises par les autorités des forces d'ordre de chaque États membres de l'UE. Le présent rapport informe les décideurs européens et sert de base analytique pour les décisions politiques de l'UE dans le domaine de la lutte contre criminalité organisée. Eurojust participe également de plus en plus aux enquêtes sur la CTO.

Selon les experts⁶¹, le traité de Lisbonne signé en 2007 a quelque peu amélioré la coordination entre les organes ci-dessus, en plaçant Europol et Eurojust sous le contrôle de la Commission européenne, mais les relations entre ces différentes institutions sont toujours caractérisées par des désaccords.

Par exemple, l'ampleur des activités de l'OLAF et de d'Eurojust est en grande partie la même, mais la coopération est insuffisante. Ces institutions s'occupent essentiellement de la sécurité intérieure, mais elles s'occupent aussi de l'aspect de la sécurité extérieure et doivent donc coopérer avec leurs homologues à l'étranger.

Enfin, au fur et à mesure que l'Union européenne intensifiera ses activités au niveau mondial dans la lutte contre la CTO, elle doit nécessairement assurer une

⁶¹ RENARD T. The EU, its strategic partners and international organised crime. 2014. pp.13.

coopération et une coordination plus étroites avec les principaux partenaires internationaux. Pour atteindre cet objectif, l'UE a mis au point une architecture complexe de dialogue et de mécanismes de consultation à tous les niveaux avec ses partenaires stratégiques.

Cependant, cette architecture diffère considérablement entre les partenariats. La criminalité transnationale organisée est un point permanent de l'ordre du jour des sommets entre les dirigeants de l'UE et un certain nombre de pays partenaires.

Ce thème a été mentionné dans des déclarations au sommet avec les États-Unis, le Mexique, le Japon ou la Russie. Elle a également été examinée périodiquement avec des pays comme le Brésil ou le Canada, mais n'a pas été examinée au plus haut niveau avec l'Afrique du Sud, l'Inde, la Chine ou la Corée du Sud.⁶² En conséquence, nous pouvons conclure que l'UE a un nombre de partenaires clés avec lesquels les organes de l'UE sont prêts à travailler le plus étroitement.

Dans le cadre de la lutte contre la CTO, la coopération entre l'UE et ses partenaires étrangers est la plus développée dans les domaines de la lutte contre le trafic de drogues, de la lutte contre la contrefaçon et la contrebande, ainsi que la traite des êtres humains.

Il convient de noter que si l'Union européenne dirige un nombre des institutions universelles simultanément impliqués dans la lutte contre la criminalité à l'échelle nationale et transnationale, la Fédération de Russie utilise des unités spéciales spécialisées exclusivement dans la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre la CTO.

Tout d'abord, il est nécessaire de mentionner l'antenne nationale d'Interpol, approuvé initialement par le décret du gouvernement de la Fédération de Russie en date du 14 octobre 1996 n ° 1190300 « sur l'approbation de l'instruction sur l'organisation de la coopération informatique des forces d'ordre et d'autres organismes d'état de la Fédération de Russie par la ligne d'Interpol ». Selon ce document le Ministère de l'intérieur de la Russie, agissant dans le cadre de sa compétence, peut tirer parti des capacités de l'organisation internationale de police criminelle dans le processus de recherche et d'identification des personnes, de détection, de prévention, de répression et

⁶² RENARD T. The EU, its strategic partners and international organised crime. 2014. pp.14.

de divulgation des infractions de caractère international, dans les affaires pénales et pénales en cours de production, les contrôles opérationnels et les dossiers opérationnels.

Afin de protéger les intérêts de la Fédération de Russie et des citoyens contre les agressions criminelles transnationales, l'antenne nationale russe d'Interpol élabore des mesures de lutte contre la criminalité transnationale et exécute des demandes vers Interpol pour coopérer avec les forces de l'ordre étrangères.

En outre, en 2004, l'antenne nationale russe d'Interpol crée le Bureau de coopération avec l'agence Europol. Les fonctions de ce Bureau (RNKP) visent à échanger des informations entre le Ministère de l'intérieur de la Russie, le FSB⁶³, le FTS⁶⁴ et les policiers européens.

La Fédération de Russie est également engagée à l'élaboration d'une politique de lutte contre la CTO au niveau de l'organisation de la Communauté d'États Indépendants (CEI). Le bureau de coordination de la lutte contre la criminalité organisée et les autres infractions dangereuses sur le territoire des États membres de la communauté d'États Indépendants (BKBOP) a été créé sur décision du Conseil des chefs de gouvernement de la CEI, en date du 24 septembre 1993.

Le BKBOP est un organe permanent chargé d'assurer une coopération efficace entre les Ministères de l'intérieur et les autorités des États membres de la CEI dans la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme, le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et d'autres formes dangereuses de criminalité.

Cette institution aide aussi à la préparation et à la réalisation de recherches et d'opérations complexes, à la recherche interétatique et à l'extradition des fugitifs ou à l'exécution de la peine, à la création d'une banque de données spécialisée sur les chefs de groupes criminels, les organisateurs et les participants actifs des communautés criminelles internationales.

Sur demande ou à sa propre initiative, le BKBOP fournit des informations pertinentes aux Ministères de l'intérieur intéressés des pays de la CEI. Le Bureau est également chargé de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions du Conseil des chefs d'Etat de la CEI, du Conseil des chefs de gouvernement de la CEI

⁶³ Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie (FSB Rossii)

⁶⁴ Service fédéral des douanes de la Russie (FTS Rossii)

dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme, le trafic de drogues et d'autres formes dangereuses de criminalité.

En identifiant les principaux organes de l'Union européenne et de la Fédération de Russie, il est également nécessaire de tenir compte de leurs possibilités actuelles d'interaction entre elles dans le cadre de la lutte contre CTO au niveau interétatique.

Il ne fait aucun doute que la crise en cours depuis 2014 en Ukraine a provoqué de graves tensions politiques entre l'UE et la Russie, mais n'a pas complètement détruit la coopération technique en matière de criminalité organisée. La plupart des mécanismes impliquant une coopération directe dans les activités opérationnelles ou l'échange d'informations entre les parties ont été gelés après 2014.

L'Accord de coopération entre la Fédération de Russie et l'organisation européenne de police (Europol), signé le 6 novembre 2003 à Rome, constitue le fondement juridique de l'interaction entre la Russie et l'UE dans la lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme.

Au fil des ans, depuis le début de la coopération, les parties (principalement le Ministère de l'intérieur de la Russie et Europol) ont développé différents mécanismes d'interaction. En 2005, la Feuille de route sur l'espace commun de la liberté, de la sécurité et de la justice adoptée par les parties a contribué à officialiser la coopération bilatérale dans le domaine de la sécurité internationale. Ce document contient plus de 50 domaines de coopération dont les principaux objectifs sont :

- La lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris grâce à la coopération des forces d'ordre ;
- Promouvoir un régime global de lutte contre le blanchiment d'argent ;
- La lutte contre le problème des stupéfiants, y compris l'offre et le trafic de drogues, prévention du détournement de précurseurs et réduction de la demande de drogues ;
- Lutte contre la traite des êtres humains ;
- Lutte contre la corruption ;
- Lutte contre le trafic de véhicules volés et d'objets de valeur culturelle et historique.

Jusqu'en 2014, au niveau pratique, il y avait une coopération active entre les organismes russes et européens. Par exemple, un représentant de la mission russe auprès

de l'UE a rencontré régulièrement les représentants d'Europol (plusieurs fois par mois), ce qui a conduit à des projets spécifiques, y compris la formation d'officiers russes.

La Russie a également contribué à la préparation des évaluations annuelles des menaces à la sécurité en coopération avec Europol et, depuis 2008, à l'évaluation annuelle spécifique de la menace de la criminalité organisée en Russie (ROCTA). En 2007, un Mémoire d'accord a été signé entre l'OEDT et la Fédération de Russie pour faciliter l'échange de données et d'informations concernant le trafic et consommation de drogues entre les deux parties.

Un représentant du service russe de lutte contre la drogue a été détaché à la mission de l'UE à Bruxelles. La contrebande et la distribution de stupéfiants ont été et restent un problème commun pour les deux parties, car les deux sont de grands marchés d'importation et d'exportation de drogues. Ils ont donc un intérêt mutuel à mettre fin aux flux mondiaux ainsi qu'au commerce entre l'UE et la Russie.

Dans le cadre de la coopération dans le domaine de la criminalité et de la recherche sur les demandes spécifiques d'Europol et de RNKP, des activités de vérification ont été menées à l'encontre de groupes criminels organisés européens et russes qui font une partie intégrante de CTO.

Malheureusement, selon les experts⁶⁵, à l'heure actuelle, la pratique de l'interaction sur les conditions de réciprocité est ambiguë. Dans certains cas, il est difficile pour les parties d'obtenir des résultats positifs en raison des différences dans les systèmes judiciaires et des divergences de vues au niveau politique. La longue période de demandes d'assistance judiciaire en matière pénale dans les pays étrangers reste l'un des problèmes non résolus de la coopération internationale dans la lutte contre la CTO. Parfois, la durée d'exécution de certaines demandes atteint un an et demi ou deux ans. Tout cela étant donné que le nombre de demandes d'entraide judiciaire entre la Fédération de Russie et l'Union européenne ne diminue pas.

L'un des principaux problèmes qui ne permet pas une interaction efficace entre les responsables de l'application des lois de la Fédération de Russie et de l'Union européenne est l'absence de cadre juridique approprié, en particulier l'accord entre la Fédération de Russie et l'organisation de police européenne sur la coopération

⁶⁵ NIKITINA N. È. Sotrudničestvo evropejskih gosudarstv v sfere èkspertno-kriminalističeskoj i operativno-rozysknoj deâtelnosti v ramkah integracionnih i mežpravitelstvennyh ob"edinenij. 2017, pp. 129.

stratégique et opérationnelle.⁶⁶ L'accord a été préparé pendant plusieurs années et était proche de la signature par les parties, mais la situation géopolitique de 2014 a apporté ses ajustements aux plans des forces de l'ordre, gelant la signature du document fondamental entre le Ministère de l'intérieur de la Fédération de Russie et Europol.

La Russie était et reste l'un des principaux partenaires mis en évidence dans la plupart des documents de l'UE sur le thème de la lutte contre la CTO. De nombreux groupes criminels opèrent simultanément dans toute l'Europe, ainsi qu'en Russie et dans les anciennes républiques soviétiques. Malheureusement, à l'heure actuelle, nous pouvons conclure que le partenariat entre les parties est devenu très formel et n'est pas toujours efficace en raison du manque de confiance et des divergences réglementaires. Enfin, la crise ukrainienne a exacerbé les divergences entre les deux parties.

⁶⁶ Oficial'nyj sajt MVD Rossii. Vzaimodejstvie s Interpolom [Site officiel du Ministère de l'intérieur de la Russie. Coopération avec Europol].

II. Reprise du dialogue et développement de « la coopération en réseau » entre la Russie et l'UE dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée

Sur la base d'une analyse effectuée dans les chapitres précédents de mémoire de recherche, il a été conclu que l'activité de CTO dans la région européenne ne cesse de croître. Les États sont confrontés à de nouveaux défis du fait de la criminalité organisée, qui opère au niveau international et améliore chaque jour les méthodes et les outils de la criminalité en tirant parti des effets négatifs de la mondialisation et en abusant des possibilités d'anonymat offertes par les progrès technologiques.

Dans ces conditions, la Russie et l'Union européenne ont un rôle essentiel à jouer pour améliorer les approches de la lutte contre CTO dans le cadre d'une coopération mutuellement bénéfique, en tant que deux des plus grandes entités de la région européenne. Le statut actuel « gelé » de la coopération entre les parties met en péril l'ensemble du système de sécurité européen.

En outre, la situation actuelle renforce l'un des principaux inconvénients de la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre CTO, sa fragmentation géographique. Il est évident que la lutte contre CTO exige une approche multilatérale et coordonnée fondée sur des systèmes d'information communs, car juste la coopération en matière d'échange de requêtes judiciaires ne suffit pas.

Le développement et la promotion de la coordination entre les autorités compétentes des États et les associations internationales, y compris l'Union européenne et la Russie, constituent l'un des principaux défis à relever dans ce domaine. La réalisation de cet objectif sera la extrêmement importante avec les tendances décrites ci-dessus, y compris l'expansion des activités de CTO dans la région européenne.

Il est essentiel de faire comprendre aux autorités compétentes de l'UE et de la Russie que les motivations politiques pour lesquelles la coopération entre les parties a été effectivement gelée devraient être écartées pour préserver le système de sécurité européen sous sa forme actuelle.

Cette compréhension ne peut pas être formée que dans le cadre de la reprise du dialogue entre la Russie et l'Union européenne, qui peut être initié sur les sites des organisations impliquées dans le processus de lutte contre CTO, tels que :

- Conseil de l'Europe ;

- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ;
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ;
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Comme l'a noté la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Union européenne, des consultations régulières sur le thème de la lutte antiterroriste sont en cours dans le cadre du dialogue politique Russie-UE. En même temps, le sujet de la lutte contre CTO ne reçoit pas suffisamment d'attention dans le cadre de ce dialogue. Nous ne savons toujours pas pourquoi, si les dommages causés par les activités de CTO sont aussi graves, ce sujet reste dans l'ombre et ne reçoit pas l'importance voulue par les deux parties. À l'heure actuelle, le dialogue entre les autorités chargées de forces d'ordre de la Russie et de l'UE se limite à des réunions irrégulières dans le cadre de forums thématiques.⁶⁷

Dans cette situation, l'objectif des organisations internationales mentionnées ci-dessus est de prêter attention à la passivité existante dans la coopération entre la Russie et l'UE dans le domaine de la lutte contre CTO. Les organisations internationales sont capables d'encourager le dialogue entre les parties, en soulignant la nécessité d'une coopération face à la menace croissante pour le système de sécurité européen et mondial. La mise en œuvre de nouveaux formats de dialogue est possible dans la formation de commissions interétatiques et de groupes de travail spéciaux.

Le Conseil de l'Europe est une plateforme réunissant 28 États membres et 19 autres pays du continent européen, dans le cadre de laquelle il est possible de mettre en place une politique paneuropéenne de lutte consolidée contre CTO. Grâce au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour 2016-2020, il a un énorme potentiel de coordination de la coopération de ces membres dans le domaine de la lutte contre CTO.

En même temps, une interaction efficace entre les organes autorisés de la Russie et de l'Union européenne est impossible sans un cadre juridique approprié. La signature d'un accord entre le Ministère de l'intérieur de la Russie et Europol sur la coopération stratégique et opérationnelle devrait être le premier sujet de discussion dans le cadre d'un dialogue potentiellement renouvelé entre les parties.

⁶⁷ Oficial'nyj sajt Postoânnoĝo predstavitel'stva Rossijskoj Federacii pri Evropejskom soûze. Bor'ba s transnacional'noj prestupnost'û i terrorizmom. [Site officiel de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Union européenne].

La signature de ce document fondamental est bien au-dessus des divergences de politique étrangère entre les parties. Dans une large mesure, face à la menace croissante de la prolifération du haut, et en particulier de la cybercriminalité internationale, le « gel » de la signature du traité met en danger la vie des citoyens de l'Union européenne et de la Russie, ainsi que la stabilité de leurs institutions sociales, politiques et économiques nationales.

La mise en place de mécanismes juridiques est également nécessaire pour mener des enquêtes conjointes avec les autorités compétentes de l'Union européenne sous les formes suivantes :

- * enquête parallèle conjointe (Joint Parallel Investigation), la soi-disant enquête « miroir » ;
- * création d'équipes d'enquête conjointes JIT (Joint Investigative Team) ;
- * création d'un organe d'enquête conjoint spécialisé au niveau international (Joint Investigative Body).

En outre, la coopération entre le BKBOP de la CEI et Europol est un chemin alternatif pour le développement de coopération entre la Russie et l'UE. Pour l'instant, il n'y a pas non plus d'accord juridique entre ces organisations compétentes dans le domaine de la lutte contre CTO. La signature de ce document offre d'énormes possibilités opérationnelles aux parties, car la coopération au sein de la CEI couvrira toute une série de problèmes non résolus directement liés aux activités de la criminalité organisée post-soviétique à l'échelle transnationale.

En ce qui concerne le développement de la coopération « réseautique », il y a un exemple de coopération de ce type dans le cadre des réseaux d'Interpol qui comprend l'interaction des bureaux nationaux d'Interpol. Mais malheureusement nous pouvons constater que l'utilisation de ce modèle de coopération « réseautique » seulement dans le cadre d'Interpol ne suffit pas pour une interaction efficace entre la Russie et l'UE.

Le problème de la longue période d'exécution des demandes d'entraide judiciaire en matière pénale est un exemple de la nécessité de continuer de développer la coopération « réseautique », à laquelle participeront les autorités compétentes de la Russie et de l'UE pour contrer l'expansion de CTO. L'un des domaines les plus prometteurs est la mise en place d'un système paneuropéen d'assistance juridique en matière pénale.

La complexité de la divulgation des crimes transnationaux exige la participation conjointe de divers responsables des forces d'ordre de différents pays dès le début de l'enquête et la poursuite du même travail coordonné jusqu'au procès. La mise en place d'une telle coopération « en réseau » devrait tenir compte des fonctions et des objectifs des organes et institutions déjà créés au niveau régional afin d'économiser les ressources et d'éviter les doubles fonctions. La coopération au sein des structures de réseau doit être ponctuelle et concrète, et produire des résultats au niveau transnational. La lutte contre les organisations criminelles transnationales, qui commencent elles-mêmes à acquérir une structure de plus en plus « réseautique », exige que les responsables des forces d'ordre européens développent de nouveaux modèles de coopération en réseau.

Il convient également d'accorder une attention particulière à la coopération internationale entre les forces d'ordre de la Russie et de l'UE et les institutions non étatiques qui mènent des travaux de recherche dans le domaine de l'identification et de l'analyse des menaces de la CTO. Le premier chapitre de ce mémoire a déjà marqué le rôle croissant de ces institutions dans l'amélioration de la qualité de l'analyse des mesures actuelles de lutte contre la CTO.

Le développement des réseaux de recherche internationaux peut renforcer l'interaction entre les forces de l'ordre de la Russie et de l'UE, ouvrant de nouvelles possibilités de dialogue et de discussion sur les sujets de la lutte contre la CTO à l'échelle paneuropéenne.

En outre, il est nécessaire d'identifier d'autres objectifs à atteindre pour les organes autorisés de la Russie et de l'UE, qui peuvent augmenter le niveau d'efficacité de la coopération entre les parties. Parmi ces objectifs, nous pouvons marquer les plus importantes :

- Poursuite de la négociation sur la signature de l'accord entre le Ministère de l'intérieur de la Russie et Europol sur la coopération stratégique et opérationnelle, ainsi que le renforcement de la coopération pour la réalisation des activités coordonnées d'enquête, opérationnelle et de recherche, les opérations spéciales ;
- Développement de mécanismes juridiques de la participation des autorités de la Fédération de Russie dans les enquêtes conjointes avec les autorités de l'Union Européenne dans le cadre de la lutte contre la CTO ;

- Établissement d'une coopération entre les autorités russes compétentes et la nouvelle structure de l'Union européenne - le Bureau européen des procureurs ;
- Développer la coopération en vue de l'élaboration de nouveaux types d'expertise et de nouvelles méthodes d'enquête, ce qui implique l'établissement de réseaux de recherche entre les parties.

En résumant le troisième chapitre du mémoire, il faut indiquer encore une fois ses points clés. Après l'analyse des capacités actuelles de la Fédération de Russie et de l'Union européenne dans le domaine de la lutte CTO, nous avons pu identifier les principaux problèmes qui entravent la poursuite de la coopération entre les organes autorisés de la Russie et de l'UE. Il a été constaté que, lors du gel de nombreux types de coopération entre les parties pour des raisons politiques en 2014, le processus de coopération avait été pratiquement arrêté et réduit à des réunions irrégulières entre les représentants des parties lors de conférences thématiques et de sommets.

L'absence continue de progrès dans la signature de l'accord de coopération stratégique et opérationnelle entre la Fédération de Russie et l'organisation européenne de police reste un problème fondamental pour le système de sécurité européen.

Sur la base de l'analyse effectuée dans les chapitres précédents de mémoire, plusieurs propositions clés ont été faites pour désamorcer les problèmes dans la coopération entre les organes autorisés de la Russie et de l'UE. Tout d'abord, nous avons marqué la nécessité de reprendre le dialogue entre les parties sur les plateformes des organisations internationales.

L'accent a également été mis sur le développement de la coopération « réseautique » paneuropéenne, qui suppose l'établissement de nouveaux liens dans le domaine de la lutte contre la CTO. Également, la nécessité d'intégrer les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche dans le développement du partenariat international et d'une coopération efficace dans la lutte contre CTO a été soulignée.

CONCLUSION

Le continent européen, comme d'autres régions du monde, a été confronté à un nouveau défi : la montée et l'expansion de la criminalité transnationale organisée. Les processus de mondialisation et les progrès technologiques de ces dernières années se sont également révélés négatifs, car ils sont utilisés à mauvais escient par la CTO. En utilisant ces possibilités, les criminels cherchent constamment de nouveaux marchés illégaux et des domaines d'activité afin d'augmenter les revenus criminels.

La lutte contre la criminalité organisée transnationale a une longue histoire, au cours de laquelle des outils et des approches ont été mis au point pour lutter contre les groupes criminels. Mais c'est à la fin du XXe siècle que les États et les organisations internationales ont dû analyser d'urgence la tendance favorable à l'établissement de liens transnationaux entre groupes criminels.

Comme nous pouvons le voir, la lutte contre le phénomène CTO a été activement menée depuis environ 30 ans. Malgré cela, les criminels transnationaux n'abandonnent pas leurs positions, mais ne font que gagner en puissance. Chaque année, les experts en matière de lutte contre la criminalité organisée, ainsi que les organes et institutions, marquent la nécessité d'élaborer de nouvelles mesures pour améliorer la qualité de la coopération interétatique dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée.

Les États, y compris sur le continent européen, ne sont toujours pas prêts à mettre de côté les ambitions de leur politique étrangère, ce qui conduit à la fragmentation des mesures prises et à la persistance des désaccords dans le domaine de la coopération internationale contre la CTO. En résultat, la sécurité des citoyens européens, la stabilité des institutions sociopolitiques et économiques sont menacées.

La criminalité transnationale est le principal bénéficiaire de l'existence de désaccords entre les forces d'ordre en Europe. La formalité et la lenteur de la plupart des formes actuelles de coopération européenne dans le domaine de la lutte contre la CTO sont mises à la disposition des groupes criminels transnationaux qui parviennent à tirer parti des lacunes des mécanismes juridiques internationaux.

Dans ce contexte, la Fédération de Russie et l'Union européenne devraient être un exemple de coopération efficace dans le domaine de la lutte contre la CTO, reprendre le dialogue et mettre fin au gel actuel des mécanismes de coopération pour des raisons politiques. La Russie et l'UE sont des éléments clés du système de sécurité et de stabilité européens.

Sans un dialogue entre ces deux parties, les perspectives d'une Europe socialement et économiquement viable sont extrêmement floues. La compréhension de la menace actuelle a déjà été élaborée au niveau des organisations internationales et régionales telles que le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'ONUSUDC et d'autres. Ces organisations sont également confrontées à l'objectif de stimuler le dialogue entre la Russie et l'UE dans le domaine de la lutte contre la CTO.

Malheureusement, sans une coopération efficace entre la Russie et l'UE, il n'est pas possible de modifier positivement le cadre de la lutte contre le CTO à l'échelle paneuropéenne. Il est nécessaire de comprendre que les divergences entre les parties et leur réticence à les résoudre résultent d'un nombre croissant de vies humaines perdues qui ont été victimes de la criminalité transnationale organisée.

Bibliographie

1. Résolution №46/152 de l'Assemblée générale de l'ONU au cours de sa 46e session du 18 décembre 1991. Disponible sur l'internet : < https://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/46/152 > [consulté le 12/04/2019].

2. Postanovlenie Pravitel'stva RF ot 14 oktâbrâ 1996 goda. N 1190 « Ob utverždenii Polozheniâ o Nacional'nom centralnom bûro Interpola ». [Décret du gouvernement de la Fédération de Russie du 14 octobre 1996 N 1190 " Sur l'approbation du Règlement sur le Bureau central national d'Interpol" Disponible sur l'internet : < <http://base.garant.ru/1305857/> > [consulté le 17/04/2019].

3. Prikaz MVD Rossii ot 6 oktâbrâ 2006 goda № 786/310/470/454/333/971 « Ob utverždenii instrukcii ob organizacii informacionnogo obecpečeniâ sotrudnichestva pravoohranitelnyh organov i inyh rosudarsvennyh organov Rossijskoj Federacii po linii Interpola ». [Ordonnance du Ministère de l'intérieur de la Russie du 6 octobre 2006 n ° 786/310/470/454/333/971 "Sur l'approbation de l'instruction sur l'organisation de la gestion de l'information de la coopération des forces de l'ordre et d'autres organismes publics de la Fédération de Russie avec l'Interpol »]. Disponible sur l'internet : < <https://dokipedia.ru/document/1722683> > [consulté le 19/04/2019].

4. Soglašenie o sotrudničestve meždu Rossijskoj Federaciej i Evropejskoj policeyskoj organiciej ot 6 noâbrâ 2003 goda [Accord de coopération entre la Fédération de Russie et l'organisation européenne de police du 6 novembre 2003 (Rome, Italie)]. Disponible sur l'internet : < <http://base.garant.ru/2562604/> > [consulté le 19/04/2019].

5. _____BALUEV D.G. Transnacional'nye prestupnyye ob"edinenâ kak novyj aktor v mirovoj politike. Nižegorodsky gosudarstvennij universitet.. [Les organisations criminelles transnationales en tant que nouvel acteur de la politique mondiale. Université de Nijni Novgorod.], 2004, pp. 204. Disponible sur l'internet : < [http://www.unn.ru/pages/vestniki_journals/99990200_West_MO_2004_1\(2\)/21](http://www.unn.ru/pages/vestniki_journals/99990200_West_MO_2004_1(2)/21) > [consulté le 01/04/2019].

6. _____BELOCERKOVSKIY S.D. Sistema pravovogo regulirovania bor'by s organizovannoj prestupnost'û i nau Čnje osnovy ee optimizacii.

[Système de réglementation juridique de la lutte contre la criminalité organisée et fondements scientifiques de son optimisation], Moscou, Rossijskaya kriminologi českaya asociaciâ, 2001, 585 p. Disponible sur l'internet : < <http://pravo.gov.ru/export/sites/default/Inform/pravin/articles/Monografiya2.pdf> > [consulté le 12/02/2019].

7. VALEEV D.M. Transnacional'naâ organizaovannaâ prestupnost' : ponâtie i ee sušnost'. [Criminalité transnationale organisée: la notion et son essence]. Probely v rossijskom zakonodatel'stve, 2011, №1. Disponible sur l'internet : < <https://cyberleninka.ru/article/n/transnatsionalnaya-organizovannaya-prestupnost-ponyatie-i-ee-suschnost> > [consulté le 01/05/2019].

8. VALEEV D.M. Meždunarodno-pravovye osnovi sotrudničestva po bor'be s organizovannoy prestupnost'û [Cadre juridique international de la coopération contre la criminalité transnationale organisée], 2016, pp. 88.

9. VORONIN Ū.A. Krupnejšie transnacionalnie kriminalnie soobšestva i osnovnie vidi ih prestupnoj deâtel'nosti [Principales organisations criminelles transnationales et principales activités criminelles]. Vestnik ŪUrGY. Seriâ : Pravo. 2016, №4. Disponible sur l'internet : < <https://cyberleninka.ru/article/n/krupneyshie-transnatsionalnye-kriminalnye-soobščestva-i-osnovnye-vidy-ih-prestupnoy-deyatelnosti> > [consulté le 22/04/2019].

10. GRINENKO Igor. Vliânie processov globalizacii na razvitie organizovannoy prestupnosti. [Impact de la mondialisation sur le développement de la criminalité organisée.]. Nacionalnaâ akademiâ Služby bezopasnosti Ukrainy, 2013. Legea și Viața Numărul 11/2(263), 2013. Disponible sur l'internet : < <http://www.legeasiviata.in.ua/archive/2013/11-2/16.pdf> > [consulté le 27/04/2019].

11. EFIMOVA A.I. Razvitie meždunarodnogo sotrudničestva po protivodejstviû organizovannoj prestupnosti: cennostnyj vybor mirovogo soobšestva [Développement de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité organisée: choix précieux de la communauté internationale]. Vestnik MGIMO, 2010, №3, pp. 174. Disponible sur l'internet : < <http://www.legeasiviata.in.ua/archive/2013/11-2/16.pdf> > [consulté le 02/05/2019].

12. KULAGIN A.N. Afganskij narkotrafik – ugrozy dlâ Rossii i Evropy. [Le trafic de drogue afghan - menaces pour la Russie et l'Europe] // Naučnyj žurnal, 2016, №7 (8), pp. 112. Disponible sur l'internet : < <https://cyberleninka.ru/article/n/afganskiy-narkotrafik-ugrozy-dlya-rossii-i-evropy> > [consulté le 22/04/2019].

13. NIKITINA N. È. Sotrudničestvo evropejskih gosudarstv v sfere èkspertno-kriminalističecjoy i operativno-rozysknoy deâtelnosti v ramkah integracionnih i mežpravitelstvennih ob"edinenij. [Coopération des États européens dans le domaine de la criminalistique et de la recherche dans le cadre d'associations d'intégration et d'organisations intergouvernementales.], 2017, pp.129. Disponible sur l'internet : < http://dissovet.rudn.ru/web-local/prep/rj/index.php?id=42&mod=dis&dis_id=1945 > [consulté le 29/04/2019].

14. RODIONOVA T.A. Problemi transnacionalnoy organizovannoy prestupnosti v doktrine ugovnogo prava Rossii [Problèmes de la criminalité transnationale organisée dans la doctrine du droit pénal russe]. Vestnik ČelGU, 2013, №11 (302), pp. 100. Disponible sur l'internet : < <https://cyberleninka.ru/article/n/problemy-transnatsionalnoy-organizovannoy-prestupnosti-v-doktrine-ugolovno-prava-rossii> > [consulté le 29/04/2019].

15. TIŠKIN D.N. Osnovnye ètapi razvitiâ organizovannoj prestupnosti v Rossii v kontekste ugroz nacional'noj bezopasnosti strany [Les principales étapes du développement de la criminalité organisée en Russie dans le contexte des menaces à la sécurité nationale du pays]. Gumanitarnye, social'no-èkonomičeskie i obšestvennye nauki, 2016, №4, pp.126. Disponible sur l'internet : < <https://cyberleninka.ru/article/n/osnovnye-etapy-razvitiya-organizovannoy-prestupnosti-v-rossii-v-kontekste-ugroz-natsionalnoy-bezopasnosti-strany> > [consulté le 19/04/2019].

16. ŠALAGIN A.E. Transnacionalnaya prestupnost' : ponâtie, priznaki, mery protivodejstviâ [Criminalité transnationale: le concept, les signes, les contre-mesures]. VÈPS, 2016, №3. Disponible sur l'internet : < <https://cyberleninka.ru/article/n/transnatsionalnaya-prestupnost-ponyatie-priznaki-i-mery-protivodeystviya> > [consulté le 09/04/2019].

17. ŠALÂGIN D.D. Plan dejstvij Soveta Evropy po bor'be s transnacional'noj organizovannoj prestupnost'y [Plan d'action du Conseil de l'Europe pour lutter contre la criminalité transnationale organisée]. Vestnik èkonomicheskoy bezopasnosti, 2017, №3. Disponible sur l'internet : < <https://cyberleninka.ru/article/n/plan-deystviy-soveta-evropy-po-borbe-s-transnatsionalnoy-organizovannoy-prestupnostyu> > [consulté le 11/03/2019].
18. ŠLÂNCEV D.A. Meždunarodnoe pravo : kurs lekcij. [Droit international : cours magistraux]. Ūsticinform, 2006, 256 p.
19. BEKÂŠEV K.A., ANUFRIEVA L.P. Meždunarodnoe publiènoe pravo. [Droit international public]. TK Velbi, 2005, 784 p.
20. BURLAKOB V.N., KROPAČEV N.M. Kriminologiâ : Uèebnoe posobie. [Criminologie: un tutoriel]. Standard tret'ego pokoleniâ, 2018, 264 p.
21. KUTÂKIN S.A., KURBATOVA S.A. Vory v zakone : na rubeže vekov.[Voleurs dans la loi: au tournant du siècle Ryazan: Akademia prava I upravleniâ Minûsta Rossii, 2003, pp. 52
22. ŠEBLYKINA I.V., ZVÂGINCEV V.V. Transnacionalnaâ organizovannaâ prestupnost' kak ugroza bezopasnosti gosudarstv – učstnikov Sodružestva Nezavisimyh Gosudarstv: nekotorie problemy teorii i praktiki [Criminalité transnationale organisée en tant que menace à la sécurité des États membres de la communauté d'États Indépendants: certains problèmes de théorie et de pratique]. Prostranstvo i Vremâ, 2014, № 4(18). Disponible sur l'internet : < <https://cyberleninka.ru/article/n/transnatsionalnaya-organizovannaya-prestupnost-kak-ugroza-bezopasnosti-gosudarstv-uchastnikov-sodruzhestva-nezavisimyh-gosudarstv> > [consulté le 25/04/2019].
23. GAVRILOV S.T., BELOUSOV I.V., POKAMESTOV A.V. Istoriâ stanovleniâ organizovannoj prestupnosti v Rossii [Histoire de la formation de la criminalité organisée en Russie]. Territoriâ nauki, 2013, №6, pp. 151. Disponible sur l'internet : < <https://cyberleninka.ru/article/n/istoriya-stanovleniya-organizovannoy-prestupnosti-v-rossii> > [consulté le 18/04/2019].
24. SKURATOV Ū.I., GLAZKOVA L.V., GRUDININ N.S., NEZNAMOVA A.A. Razvitie organizovannoj prestupnosti v Rossii: sistemnyj analiz. [Développement de la criminalité organisée en Russie : analyse

systemique]. Rossjskaya kriminologičeskij žurnal, 2016, №4. Disponible sur l'internet : <

<https://cyberleninka.ru/article/n/razvitie-organizovannoy-prestupnosti-v-rossii-sistemnyy-analiz> > [consulté le 02/04/2019].

25. White Paper on transnational organised crime. Council of Europe, 2015, pp. 16. Disponible sur l'internet : <
<https://edoc.coe.int/en/organised-crime/6837-white-paper-on-transnational-organised-crime.html> > [consulté le 14/04/2019].

26. Press release of the United Nations Office on Drugs and Crime. "Organized Crime Has Globalized and Turned into a Security Threat", le 3 juin 2010. Disponible sur l'internet : <
<https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/GlobalizationofCrime-PR-Final-English.pdf> > [consulté le 24/04/2019].

27. Informacionnoe agenstvo RIA Novosti. "Tajny sledstviâ: kak Ispaniâ boretsâ s « russkoj mafiej »". [Agence de presse RIA News. Secrets de l'enquête : comment l'Espagne lutte contre la "mafia russe"]. Le 6 mai 2016. Disponible sur l'internet : < <https://ria.ru/20160506/1427783202.html> > [consulté le 11/04/2019].

28. Oficial'nyj sajt MVD Rossii. Vzaimodejstvie s Interpolom [Site officiel du Ministère de l'intérieur de la Russie. Coopération avec Europol]. Disponible sur l'internet : <
https://мвд.рф/mvd/structure1/Upravlenija/Nacionalnoe_centralnoe_bjuro_Interpola/Vzaimodejstvie_s_Evropolom > [consulté le 11/02/2019].

29. Oficial'nyj sajt Postoânnoĝo predstavitelstva Rossijskoj Federacii pri Evropejskom soûze. Bor'ba s transnacionalnoj prestupnost'û i terrorizmom. [Site officiel de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Union européenne]. Disponible sur l'internet : <
<https://russiaeu.ru/ru/borba-s-transnatsionalnoi-prestupnostyu-i-terrorizmom> > [consulté le 24/03/2019].

30. BAKOWSKI P. Briefing on Organised crime in the European Union. European Parliamentary Research Service. 2015. p. 4.

31. VLASSIS D. The UN Convention against Transnational Organized Crime // Transnational Organized crime and International Security:

Business as Usual? / Mats Berdal and Monica Serrano, editors. — Lynne Rienner Publishers, 2002. — pp. 87–88.

32. POTEMKINA O. ‘EU-Russia cooperation on the common space of freedom, security and justice – a challenge or an opportunity?’, *European Security*, 19:4, 2010, pp. 551-568.

33. ROSLYCKY L. Organized transnational crime in the Black Sea Region: a geopolitical dilemma? *Trends in Organized Crime*. March 2009, Volume 12, Issue 1, p. 21–29

34. SCHULTE-BOCKHOLT A. (2006) *The politics of organized crime and the organized crime of politics: a study in criminal power*. Lexington Books, Oxford. p.164

35. SOKOLOV V. From Guns to Briefcases: The Evolution of Russian Organized Crime. Article in *World Policy Journal* 21(1): p.68-74 · March 2004

36. RENARD T. *The EU, its strategic partners and international organised crime*. 2014. p.13.

37. CHATRE B., DELORY S. *Conflits et sécurité dans l’espace mer Noire : l’Union européenne, les riverains et les autres*. Paris, 2010, p. 157.

38. SAVONA E.U., RICCARDI M. From illegal markets to legitimate businesses: the portfolio of organised crime in Europe. Final Report of Project OCP – Organised Crime Portfolio (www.ocportfolio.eu). Trento: Transcrime – Università degli Studi di Trento. 2015. p.10.

39. ZAITSEVA L., Professor STEINHÄUSLER. F. Nuclear trafficking issues in the Black Sea region. Non-proliferation Paper No. 39. Publisher: SIPRI. 24pp. March, 2014. Disponible sur l’internet : < . https://www.sipri.org/sites/default/files/EUNPC_no-39.pdf > [consulté le 24/03/2019]

40. Council of the EU, *Russian organised crime threat assessment report (ROCTA)*, Brussels, September 2009.; Europol, *Europol Review: General Report on Europol Activities*, The Hague, 2011. Europol, *EU Serious and Organised Crime Threat Assessment*, 2013; 2009.

41. Europol, *OC-Scan Policy Brief for Threat notice: 2004-2010*, 2016.

42. EU-Russia, Road Map for the Common Space of Freedom, Security and Justice, 2005. Disponible sur l'internet : < http://eeas.europa.eu/russia/docs/roadmap_economic_en.pdf > [consulté le 01/05/2019].
43. EU-Russia Common Spaces Progress Reports. Disponible sur l'internet : < http://eeas.europa.eu/russia/common_spaces/index_en.htm > [consulté le 06/05/2019].
44. EMCDDA & Europol 2016, EU Drug Markets Report 2016, pp. 23. Disponible sur l'internet : < http://www.emcdda.europa.eu/start/2016/drug-markets_en#pane0 > [consulté le 06/05/2019].
45. Frontex, Risk Analysis for 2017. 2017. Disponible sur l'internet : < https://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Annual_Risk_Analysis_2017.pdf > [consulté le 06/03/2019].
46. Global Risks 2013. Eighth edition. An Initiative of the Risk Response Network. World Economic Forum, 2013, Geneva. 80 p. Disponible sur l'internet : < http://www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalRisks_Report_2013.pdf > [consulté le 09/03/2019].
47. Measuring Globalisation. OECD Handbook on Economic Globalization Indicators. OECD Publishing. Paris, 2005. pp. 16. Disponible sur l'internet : < https://www.oecd-ilibrary.org/economics/measuring-globalisation-oecd-handbook-on-economic-globalisation-indicators-2005_9789264108103-en > [consulté le 06/03/2019].
48. SOCTA 2017. European Union Serious and Organized Crime Threat Assessment, pp.49. Disponible sur l'internet : < <https://www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/european-union-serious-and-organised-crime-threat-assessment-2017> > [consulté le 06/03/2019].
49. Small Arms Survey, 2007, p. 43. Disponible sur l'internet : < <http://www.smallarmssurvey.org/publications/by-type/yearbook/small-arms-survey-2007.html> > [consulté le 06/03/2019].

50. SOCTA, Europol, 2013, pp.24. Disponible sur l'internet : < <https://www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/eu-serious-and-organised-crime-threat-assessment-socta-2013> > [consulté le 06/03/2019].

51. Transnational Crime and the Developing World. Global Financial Integrity, 2017, pp. 11. Disponible sur l'internet : < https://www.gfintegrity.org/wp-content/uploads/2017/03/Transnational_Crime-fina.pdf > [consulté le 01/03/2019].

52. United Nations Office on Drugs and Crime Brochure, 2007. Disponible sur l'internet : < https://www.unodc.org/pdf/unodc_brochure_2007.pdf > [consulté le 12/03/2019].

53. United Nations Office on Drugs and Crime. The Globalization of Crime. A Transnational Organized Crime Threat Assessment. 2010. Disponible sur l'internet : < http://www.unodc.org/res/cld/bibliography/the-globalization-of-crime-a-transnational-organized-crime-threat-assessment_html/TOCTA_Report_2010_low_res.pdf > [consulté le 12/03/2019]

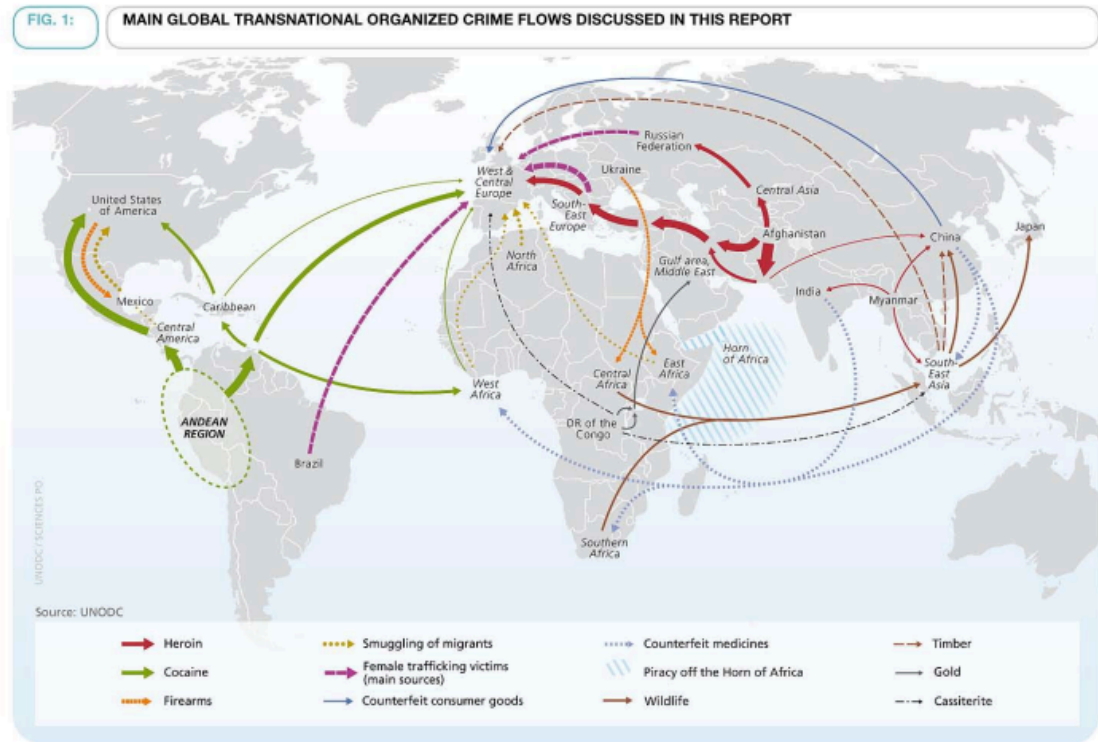
54. World Drug Report 2018: EXECUTIVE SUMMARY - CONCLUSIONS AND POLICY IMPLICATIONS. United Nations Office on Drugs and Crime, 2018, pp. 8. Disponible sur l'internet : < https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WDR18_Booklet_1_EXSUM.pdf > [consulté le 24/03/2019]

55. World Atlas of Illicit Flows. Interpol, 2018. Disponible sur l'internet : < <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2018/09/Atlas-Illicit-Flows-FINAL-WEB-VERSION-copia-compressed.pdf> > [consulté le 24/03/2019]

Annexe

Annexe 1

Principaux itinéraires de trafic et de contrebande



Source: United Nations Office on Drugs and Crime, 2010. The Globalization of Crime. A Transnational Organized Crime Threat Assessment. http://www.unodc.org/res/cld/bibliography/the-globalization-of-crime-a-transnational-organized-crime-threat-assessment_html/TOCTA_Report_2010_low_res.pdf